
REPORT
FROM THE
SPECIAL COMMITTEE
ON THE
PETITION OF CERTAIN INHABITANTS
OF THE DISTRICT OF GASPE,
COMPLAINING OF VARIOUS
GRIEVANCES ;
AND OTHER REFERENCES.

[Ordered by the House of *Assembly* to be printed, 19th March 1830.]

RAPPORT
DU
COMITE' SPECIAL,
SUR LA
PETITION DE CERTAINS HABITANS
DU DISTRICT DE GASPE,
SE PLAIGNANT DE DIVERS
GRIEFS ;
ET AUTRES REEERENCES.

[Ordonné par la chambre d'*Assemblée*
d'être imprimé, 19 mars
1830.]

REPORT.

THE Committee to whom was referred the PETITION of certain Inhabitants of the District of GASPE, complaining of various grievances, and also the Petition of divers other Inhabitants of Chaleurs Bay, praying for encouragement for the fisheries, and the Petition of the Honorable J. T. Taschereau and L. Juchereau Duchesnay, Esquire, late Commissioners under the Act 59th Geo. III. chapter 3.,

REPORT :

THAT they have examined into the allegations of the said Petitions, and called before them several persons who have had opportunities of becoming acquainted with the state of the District of Gaspé and the interests and views of its Inhabitants, and they have annexed to this Report the minutes of their evidence.

Your Committee have however found great difficulties in prosecuting their enquiries, from the circumstance of few persons resident in that District being to be found in Quebec at the present season of the year, and from the absolute impossibility of bringing forward persons in the District during the present Session of the Legislature.

The great distance of the District of Gaspé from the Seat of Government, the want of communication by land, and the length and uncertainty of the navigation during the summer season, place it in a condition to be little known by the Government and the Legislature, and its internal wants to be but imperfectly promoted or provided for.

The little wealth of the Inhabitants of the District and the great expenses which would have to be incurred on sending a person from the District to attend the Sessions of the Provincial Parliament, have hitherto for the most part prevented the Inhabitants from availing themselves of this constitutional mode of representing their interests ; They have indeed availed themselves of the services of gentlemen residing at Quebec, most of whom have had opportunities of becoming personally acquainted with the District,
and

RAPPORT.

Le comité auquel a été référée la REQUÊTE de certains habitants du district de GASPE' se plaignant de divers griefs, et aussi la requête de divers autres habitants de la Baie des Chaleurs demandant un encouragement pour les pêches, et enfin la requête de l'honorable J. T. Taschereau et L. Juchereau Duchesnay, écuyers, ci-devant commissaires sous l'acte 59e. Geo. III, chap. 31.

RAPPORTE :

Qu'il a examiné les faits allégués dans les dites requêtes et a fait venir devant lui plusieurs personnes, qui ont eu occasion de connaître l'état du district de Gaspé, ainsi que les intérêts et vues de ses habitants, et il a annexé à ce rapport les minutes de leurs témoignages.

Votre comité a cependant éprouvé de grandes difficultés en poursuivant ses recherches, en ce que plusieurs personnes résidentes dans ce district n'étaient pas à Québec à cette présente saison de l'année, et de l'impossibilité absolue de faire venir des personnes du district pendant la présente session de la législature.

La grande distance du district de Gaspé du siège du gouvernement, le manque de communications par terre et la longueur et l'incertitude de la navigation durant la saison de l'été, le place dans une condition à être peu connue par le gouvernement et la législature, ce qui fait que ses besoins intérieurs ne sont augmentés et pourvus que d'une manière imparfaite.

Le peu de moyens des habitants du district et les grandes dépenses qu'il aurait fallu encourir pour envoyer une personne du district, pour suivre les sessions du parlement provincial, ont pour la plus part du temps empêché les habitants de prendre avantage de ce moyen constitutionnel de représenter leurs intérêts; il se font de fait prévalus des services de Messieurs résidans à Québec, qui en partie ont eu des occasions de connaître personnellement le
district

and whose exertions have in many instances been conspicuous for promoting its welfare to the best of their judgment ; But it is obvious that they could not have the full benefit of personal observation and communication with the body of the inhabitants, both as to the measures necessary to be proposed and their effect when realized.

Besides the duty incumbent on the Legislature of equally promoting the welfare and securing the peace and good government of every portion of the Province, as a matter of justice due even to the smallest number of its Inhabitants, your Committee are decidedly of opinion, that the District of Gaspé is intitled to the active attention of the Legislature, on account of its extent, its peculiar advantages to the rest of the Province, and its improveable resources,

This District is naturally connected with Lower Canada ; it is the only inhabited part of the Country near the mouth of the St. Lawrence, the entrance of which it in some measure commands by its position ; It offers upwards of 300 miles of sea coast and contains eighteen good harbours, all of which may be entered by vessels of a burthen fit for the navigation of the ocean and the Saint Lawrence ; about as many villages with 10 Catholic and 5 Protestant Churches or Chapels ; Its shores abound with the most valuable fish, and it is situated so as to carry on, with great advantage, the fishing in the Gulph and on the coasts of Labrador, the whole northern shores of which are nearly uninhabitable, and the southern shore of the St. Lawrence below Quebec, without good harbours ; The quality of the soil is good and it appears to be of sufficient extent to insure an adequacy of those supplies for a numerous population, which cannot be had more advantageously from distant parts.

Your Committee have reason to believe that the population of the District and those resorting thereto, amounts to about ten thousand, which under proper facilities and encouragement to their industry would rapidly increase ; This population is of a mixed character as to religion and national origin ; about one fourth of the whole are emigrants or persons who occasionally resort there ; they however generally live peaceably with each other, and are all intimately

district, et dont les efforts ont été dans plusieurs instances très marquées pour promouvoir au meilleur de leur jugement les avantages et le bonheur du district, mais il est évident qu'ils ne pouvaient avoir l'avantage de l'observation personnelle ni celui de communiquer avec la masse des habitans, pour considérer et les mesures qu'il était nécessaire de proposer, et leurs effets lorsqu'elles feraient réalisées.

Outre le devoir qui est imposé à la législature de promouvoir également le bien-être et d'assurer la paix et le bon gouvernement de toutes les parties de la province, comme acte de justice, due même au plus petit nombre de ses habitans, votre comité est d'opinion que le district de Gaspé a droit à l'attention particulière de la législature, eu égard à son étendue, aux avantages particuliers dont il peut-être au reste de la province, et à ses grandes ressources.

Ce district est particulièrement lié avec le Bas-Canada, c'est la seule partie du pays qui est habitée près de l'embouchure du Saint-Laurent, l'entrée duquel il commande jusqu'à un certain point. Il offre par sa position au delà de 300 milles d'étendue sur la mer et contient dix huit bons havres, qui tous peuvent admettre l'entrée de bâtimens d'une grandeur capable de naviguer sur l'océan et le Saint-Laurent, à peu près autant de villages avec 10 églises ou chapelles catholiques et 5 protestantes. Ses côtes abondent en excellens poissons, et il se trouve situé de manière à faire avec beaucoup d'avantage la pêche dans le golfe et sur les cotes de Labrador dont la partie nord est presque inhabitable, et la partie du côté sud du Saint-Laurent au bas de Québec, où il n'y a pas de bons havres. Le sol est d'une bonne qualité et il paraît-être d'une étendue suffisante pour assurer à une population nombreuse, une ample proportion de toutes les nécessités que l'on ne peut pas se procurer plus avantageusement des parties éloignées.

Votre comité a tout lieu de croire que la population du district jointe à ceux qui le fréquente se monte à environ dix milles, et cette population s'augmenterait rapidement si on lui accordait des facilités, et si on donnait de l'encouragement à son industrie. Cette population est d'un caractère mélangé, quant à la religion et à l'origine. Environ un quatrième du tout est composé d'émigrés et de personnes qui ne sont dans cet endroit que de temps à autre ; cependant ils vivent généralement d'une manière bien paisible

imately connected by interest and feelings with the Empire and the Province of which the District forms a part.

Your Committee refer to the statement given in by the acting collector of the Customs at Quebec, of the trade and Revenue of the District for the year ending the 10th October last; it appears that between three and six hundred men from the south shore of the St. Lawrence in the District of Quebec annually resort to and find employment in the Gaspé Fisheries, and it is probable that a portion of the exports and returns of the District in small crafts belonging to different places on the River below Quebec, are not entered at the Custom Houses; The provisions for the Fisheries not furnished by the District, are chiefly brought from Quebec, and the returns are in fish oil or Bills of Exchange; it seems that about 110 craft between 20 and 70 tons are owned in the District, besides the great number of fishing barges, though the trade beyond sea is carried on by British vessels from Europe.

The first petition referred to your Committee complains,

1°. That the last Election for the District was fixed by the Returning Officer on the 15th April last, at a time when the Electors could not attend.

2°. That the District is improperly divided and insufficiently represented.

3°. That the Commercial House of *Robin*, has an undue influence at the places fixed for holding the Election.

4°. That the Justices of the Peace are not distributed in a way to meet the wants of the population, and an unfair proportion of them is of a national origin different from the great body of the inhabitants.

5°. } That the Roads are bad, or none existing, and little pro-
6°. } gress made in their improvements.

7°. That services are not performed by the Grand Voyer equal to his salary.

8°. That the Post Office establishment is insufficient.

9°.

fible entre eux, et sont intimement lié d'intérêts et de sentimens avec l'empire et la province dont le district forme une partie.

Votre comité réfère à l'état donné par celui qui agit à la place du collecteur de la douane à Québec, du commerce et du revenu du district pour l'année qui a fini le 10 octobre dernier. Il paraît qu'entre trois à six cents hommes de la côte du sud du Saint-Laurent dans le district de Québec, vont annuellement à Gaspé et y trouvent de l'emploi dans les pêches, et il est probable qu'une partie des exportations et retours qui se font au district dans de petits bâtimens, appartenant à différentes places dans le fleuve au bas de Québec, ne sont pas entrés aux douanes. Les approvisionnemens pour les pêches qui ne sont pas fournis par le district sont principalement apportés de Québec, et les retours se font en poisson, huile ou lettres de change. Il paraît que 110 petits bâtimens de 20 à 70 tonneaux appartiennent au district, outre un grand nombre de berges pour la pêche. Le commerce au delà de la mer est fait par des bâtimens d'Europe.

Dans la première requête référée à votre comité, on se plaint :

1^o. — Que la dernière élection pour le district a été fixée par l'officier rapporteur au 15 d'avril dernier, temps auquel les électeurs ne pouvaient point y assister.

2^o. — Que le district n'est pas bien divisé et représenté.

3^o. — Que la maison des *Robin* exerce une influence indue aux places fixés pour y faire l'élection.

4^o. Que les juges de paix ne sont pas distribués de manière à rencontrer les besoins de la population, et qu'une trop grande proportion des dits juges de paix, sont d'une origine différente de celle de la grande masse des habitans.

{ 5^o. Que les chemins sont ou mauvais ou qu'il n'y en a point ;
6^o. Et qu'il y a bien peu de fait pour les améliorer.

7^o. Que le grand voyer ne rend pas de services proportionnés à son salaire.

8^o. Que l'établissement de la poste est insuffisante.

9 ° . That the terms of the Court are insufficient and its Jurisdiction limited too low.

10 ° . That an Admiralty Court is necessary.

11 ° . That the Resolutions proposed to the House at the last Session for encouraging the Fisheries, tend to favor only a few individuals.

12 ° . That the Roman Catholic Missionaries have no security or means for the recovery of their dues.

13 ° . That the Ordinance 29th Geo. III. chapter 3, section 11 and 12, is of dangerous result for the District of Gaspé.

14 ° . That the Statute 9th Geo. 4th chapter 42, section 10, granting a privilege to the *dernier Equippeur* is prejudicial to the Inhabitants.

15 ° . That the Statute 59th Geo. III. chapter 3, has not answered the purpose intended, to secure the Inhabitants in the possession and enjoyment of their lands.

16 ° . That the Commissioners under that Act have left the Inhabitants in a worse condition than previously, and exacted from them large sums of money.

On these complaints your Committee upon the information which they have been able to obtain, think themselves authorized to observe,—

1st. That no blame can attach to the Returning Officer for the period at which the Election was fixed, as he was bound by law to fix it within fifteen days after receiving the Writ which was on the 3rd. April 1829.

2 ° . That the complaint in regard to the places of Election and division of the District, has been partly remedied by the new Representation Act.

3 ° . That whatever influence the House of *Robin* may have in the Elections or otherwise, it seems to arise from causes which cannot be controlled but by the Inhabitants themselves, and by the
the

9 ° . Que les termes de la cour sont insuffisants, et que la juridiction est limitée à des sommes trop basses.

10 ° . Qu'une cour d'amirauté est nécessaire.

11 ° . Que les résolutions proposées à la chambre à la dernière session pour l'encouragement des pêches, ne tendent qu'à favoriser quelques individus.

12 ° . Que les missionnaires catholiques romains n'ont ni sûreté ni moyens de recouvrer ce qui leur est dû.

13 ° . Que l'ordonnance 29e. Geo. III, chapitre 3, sec. 11 et 12, n'est pas bonne pour le district de Gaspé.

14 ° . Que le statut de la 9e. Geo. IV, chapitre 42, sec. 10, qui accorde le privilège au dernier équippeur, est préjudiciable aux habitants.

15 ° . Que le statut de la 5e. Geo. III, chapitre 3, n'a pas répondu à l'objet proposé, d'affurer les habitants dans la possession et jouissance de leurs terres.

16 ° . Que les commissaires nommés en vertu de cet acte ont laissé les habitants dans une condition pire que celle où ils étaient auparavant, et en ont exigé de fortes sommes d'argent.

Votre comité d'après les informations qu'il a pu se procurer se croit autorisé d'observer sur les plaintes ci-haut :—

1 ° Qu'on ne peut attacher aucun blâme à l'officier rapporteur pour le temps auquel il a fixé l'élection ; vû que par la loi il était obligé de la fixer dans les quinze jours après la reception du Writ, lequel a été reçu le 3 avril 1829.

2 ° . Que les sujets de plaintes qui ont rapport aux places d'élection et à la division du district, ont été en partie remédiés par l'acte de la nouvelle représentation.

3 ° . Que quelque influence que la maison Robin puisse avoir dans les élections ou autrement, elle paroît provenir de causes qui ne peuvent être contrôlées que par les habitants eux mêmes,
et

the appointment of the most independent and upright characters in the District for public functions.

4°. That it appears that the distribution of the Justices of the Peace is defective, and an unfair proportion of them is selected from persons not sufficiently connected by residence and property with the body of the Inhabitants; that the Quarter Sessions and selection of Juries produce dissatisfaction.

5°. } That the Roads are bad, and the Internal Communica-
6°. } tions neglected, and that reserved lots and unoccupied
lands form a material obstacle in their improvement.

7°. The complaint of inadequate service performed by the Grand Voyer is not substantiated; on the contrary he appears to be zealous and active in the discharge of his duty.

8°. The Post Office establishment in the District is nearly nominal, affording only one communication with Quebec during the winter, and at arbitrary rates, and providing no regular communication throughout the extensive line of settlements on a coast of several hundred miles.

9°. } That an augmentation of the jurisdiction of the Court
10°. } of the District is not generally desired, nor the establishment of an admiralty jurisdiction.

11°. That the mode of encouraging the fisheries proposed by the Member for Gaspé at the last Session, whatever may have been their supposed tendency, was not adopted by the House, but simply the general proposition that it is expedient to encourage the fisheries.

12°. That the Roman Catholic Missionaries are but poorly provided for, compared to the Missionaries of the English Church, who are allowed two hundred pounds per annum by the Society for propagating the Gospel, is obvious. The growing Agricultural population of the District must however soon be sufficient to authorize the establishment of Parishes there, when the Roman Catholic Clergymen will be entitled to the same dues from those
of

et par l'appointement de personnes indépendantes et honnêtes pour remplir les charges publiques dans le district.

4°. Qu'il paraît que la distribution des juges de paix est défectueux, et qu'une proportion non équitable de ces juges de paix est prise d'entre des personnes qui ne sont pas suffisamment liées à la masse des habitans, tant par la résidence que par la propriété. Que les sessions de quartier et le choix des jurés produisent du mécontentement.

5°. } Que les chemins sont mauvais et les communications in-
 6°. } térieures fort négligées ; que les lots de réserve et les
 terres qui ne sont pas occupées forment un grand obstacle
 à leur amélioration.

7°. Que la plainte qui a rapport aux services rendus par le grand voyer est sans fondement ; qu'il paraît au contraire zélé et actif dans l'exécution de son devoir.

8°. Que l'établissement du bureau de la poste dans le district est à peu près nominal, ne procurant seulement qu'une communication avec Québec pendant l'hiver, à des taux arbitraires et ne pourvoyant pour aucune communication régulière à travers une vaste étendue d'établissements de plusieurs cent milles sur les bords de la mer.

9°. } Qu'une augmentation de juridiction de la cour du dis-
 10°. } trict n'est pas généralement désiré, non plus que l'é-
 tablissement d'une juridiction d'amirauté.

11°. Que le mode d'encouragement proposé par le membre pour Gaspé à la dernière session pour l'encouragement des pêches, quelque tendance qu'on ait pu lui supposer, n'a pas été adopté par la chambre, mais simplement la proposition générale, qu'il est expédient d'encourager les pêches.

12°. Qu'il est évident que les missionnaires catholiques romains sont pauvrement pourvus, comparés aux missionnaires de l'église anglaise, auxquels il est alloué £200 par an par la société pour propager l'évangile ; la population croissante du district qui se donne à l'agriculture sera bien vite suffisante pour y autoriser l'établissement d'églises, pour lors les ministres catholiques

of their Church as the other Curates have throughout the Province.

13°. The 11th and 12th clauses of the Ordinance 29th Geo. III. chapter 3, relate to the apprehension and imprisonment of seamen deserting from their vessels, and your Committee have obtained no information of any evils resulting from its operation in the District of Gaspé.

14°. The privilege of *dernier Equippeur* granted to the persons making the necessary advances to the fishermen, is very generally complained of by the witnesses examined before the Committee, as producing an effect contrary to that intended and extremely liable to abuse. It is only another instance of the danger of all Legislative enactments, interfering with natural freedom and the responsibilities of private individuals in their transactions with each other.

15°. } The Act 59th Geo. III. chapter 3, to secure the Inha-
16°. } bitants of the District of Gaspé in the possession of their
lands, had become necessary from the want of proper management of the waste lands which are held by the Crown, for the purpose of being granted to actual settlers; this produced irregular and unauthorized occupation. Location Certificates were also given in many instances.

The Act authorized the appointment of Commissioners to decide on the occupation and claims, and appropriated £2000 to defray the expenses. Commissioners were to adjudge on the claims, and the adjudications to be enregistered and lodged in the Executive Council Office, and by the seventh clause of the Act "the person or persons in whose favor they have reported, shall be considered as entitled to have a grant or grants under the Great Seal of the Province of the lands in respect to which such Report shall be made," &c.

The Chairman and one of the Commissioners, and their Secretary proceeded to Gaspé in 1819 and held sittings at places fixed by Proclamation, and the two following years the Chairman alone and the Secretary went to Gaspé.

The

ques romains auront droit aux mêmes redevances de ceux de leurs églises que tous les autres curés ont dans toute la province.

13°. Votre comité n'a pu se procurer d'information sur les mauvais effets résultant dans le district de Gaspé, de l'opération de la 11e. et 12e. clause de l'ordonnance de la 29e. Geo. III, chapitre 3, qui a rapport à l'appréhension et à l'emprisonnement des matelots qui désertent de leurs vaisseaux.

14°. Les témoins examinés devant le comité se plaignent généralement du privilège du dernier équippeur accordé à ceux qui font les avances nécessaires aux pêcheurs, comme tendant à produire un effet contraire à celui qu'on s'était proposé et sujet à beaucoup d'abus. Ce n'est seulement qu'une autre instance du danger qu'il y a de faire des provisions législatives, qui interviennent avec la franchise naturelle et les comptabilités d'individus privés dans leurs transactions entr'eux.

15°. } L'acte de la 59e. Geo. III, chapitre 3, pour affu-

16°. } rer les habitans du district de Gaspé dans la possession de leurs terres, était devenu nécessaire en conséquence du manque d'une administration convenable des terres incultes tenues par la couronne, pour être concédées aux émigrés actuels, ce qui avait produit des prises de possessions irrégulières et non autorisées, des certificats de location ayant même été accordés en plusieurs instances.

L'acte autorisait la nomination de commissaires pour décider sur les possessions et réclamations, et appropriait £2,000 pour défrayer les dépenses. Les commissaires devaient adju-
ger d'après les réclamations, et les adjudications devaient être enrégistrées et logées dans le bureau du conseil exécutif, et par la 7e. clause de l'acte " la personne ou les personnes
" en faveur de-quelles ils auraient rapporté, seraient considérées
" comme ayant droit à un octroi ou à des octrois sous le grand
" sceau de la province, des terres touchant lesquelles tel rapport
" aurait été fait."

Le président et un des commissaires, avec leur secrétaire procédèrent à Gaspé en 1819, et tinrent leurs séances aux endroits fixés par proclamation, et les deux années suivantes, le président seul et le secrétaire allèrent de nouveau à Gaspé.

La

The Commission expired 4th April 1825. It appears by the Register in the Council Office, that 631 claims on the part of about one thousand claimants, were received and adjudged on, but no patents appear as yet to have issued, although several applications have been made.

There has been disbursed for the expenses of the Commission, viz. :—

To Commissioners Messrs. Taschereau,	£ 650
" " Duchesnay,	550
" and " G. W. Allsopp,	200
To J. Pouchette, Junior, Land Surveyor,	70
" Robert Christie, Secretary,	300
" Expenses of Commissioners and Secretary to Gaspé, 1820,	130
" H. O'Hara for Surveying for Commission,	100
" Mr. Commissioner Taschereau and Secretary, expen- ses of voyage to Gaspé in 1823,	150
	£2,150

Some Surveyors, Notaries and Advocates from Quebec went down to Gaspé with the Commissioners ; two of the Surveyors were occasionally employed by the Commissioners ; all the persons who went from Quebec as well as others, were employed by the inhabitants, and the following seem to have been the charges (generally) for one lot of 100 acres :

For making out claim,	£0 10 0
For survey,	2 10 0
To the Clerk for advertising, as required by the Statute, and enregistrement,	0 10 0
Payments to the present time. Carried forward	£3 10 0

La commission expira le 4 avril 1825, et il paraît par le registre dans le bureau du conseil, que 631 réclamations de la part d'environ 1000 individus furent reçues et adjudgées, mais aucunes patentes ne paraissent avoir encore été accordées, quoique plusieurs applications aient été faites.

Il a été déboursé pour les dépenses de la commission ; savoir, aux commissaires :—

Monsieur Taschereau,	£650	0	0
“ Duchesnay et	550	0	0
“ Allsop,	200	0	0
“ Robert Christie secrétaire,	300	0	0
“ A J. Bouchette, fils, arpenteur,	70	0	0
“ Pour les dépenses des commissaires et du secrétaire, et pour aller à Gaspé en 1820,	130	0	0
“ A H. O'Hara pour arpentage fait pour la commission,	100	0	0
Pour M. le commissaire Taschereau et le Secrétaire, pour frais de voyage à Gaspé en 1823,	150	0	0
	£2,150	0	0

Quelques arpenteurs, notaires et avocats de Québec, allèrent à Gaspé avec les commissaires ; deux des arpenteurs furent quelques fois employés par les commissaires ; tous ceux qui allèrent de Québec aussi bien que tous autres, furent employés par les habitants et les charges suivantes paraissent avoir été généralement portées pour chaque lots de 100 acres :—

Pour dresser la réclamation,	£0	10	0
Pour arpentage,	2	10	0
Du greffier pour avertissement, tel que requis par l'acte et pour enrégistrement,	0	10	0
Porté ci-contre,	£3	10	0

	Brought forward,	£3 10 0
For Agent,	£1 0 0	
For Patent,	0 18 0	
		1 18 0
Total expenses incurred or to be incurred for each 100 acre lot, before obtaining a title,		£5 8 0

The delays in issuing the Patents applied for, seem to have arisen from the want of Surveys of the Townships by Government, and the appropriation of the Crown and Clergy Reserves.

The sufferings and losses of the Agricultural population of the District of Gaspé during so many years, from the want of secure titles to their lands, and the check which its progress must have received from the state of things which is disclosed by the foregoing statement, is obvious; and your Committee must observe that the grounds are now laying waste from a continuance of the same evils. It seems that location certificates are still granted by a Government Agent, and it appears that the following charges, will have to be incurred before a secure title can be obtained after an indefinite delay :

To Surveying,	£0 10 0
To the land Agent at Gaspé,	1 0 0
Agency at Quebec for obtaining Patent,	1 0 0
Patent,	0 18 0
	£3 8 0

Under such management the extensive and important coasts of the District of Gaspé and the valuable Waste lands thereon must long remain without sufficient settlement, and with a suffering population, struggling with adversity and justly complaining.

Your Committee cannot but however regret that the Petitioners should have stated that "the Commissioners exacted from them large sums of money." Whether any less expensive mode of proceeding could have been adopted under the Act appears problematical. If there were any exactions they do not appear in any way to have been sanctioned by the Commissioners. The

	Montant d'autre part,	£3 10 0
Pour l'agent,	£1 0 0	
Pour la patente,	0 18 0	
		£1 18 0
Dépense totale pour chaque lot de 100 } acres, avant d'obtenir un titre.		£5 8 0

Les délais qu'on a apporté pour faire fortir les patentes, paraissent provenir de ce que le gouvernement n'a pas fait arpenter les townships et les appropriations pour la couronne et les réserves du clergé.

Les souffrances et pertes qui depuis un nombre d'années résultent à la population agricole du district de Gaspé, par le manque de bons titres pour leurs terres, et l'échec qu'elle a dû éprouver dans ses progrès d'un semblable ordre de chose, tel que démontré ci-haut, est très évident ; et votre comité doit observer que les terres restent sans culture, en conséquence de la continuation des mêmes maux. Il paraît que des certificats de location sont encore accordés par un agent du gouvernement, et il est évident qu'avant de pouvoir se procurer un bon titre, il faut, après des délais infinis, encourir les charges suivantes :

A l'Agent des Terres à Gaspé,	£1 0 0
Pour arpentage,	0 10 0
Pour agence à Québec, pour obtenir les patentes,	1 0 0
Pour les patentes,	0 18 0
	£3 8 0

Sous une semblable administration les côtes vastes et importantes du District de Gaspé, et les excellentes terres incultes qui les composent, resteront longtems sans y voir de bons établissemens, et avec une population souffrante luttant contre l'adversité et se plaignant avec raison.

Votre Comité ne peut pas cependant s'empêcher de mentionner que les Pétitionnaires n'ont pas établi que "les commissaires avaient exigé d'eux de fortes sommes d'argent," et il paraît bien douteux qu'on eût pu adopter une marche moins dispendieuse de procéder, et s'il y a eu des extorsions elles ne paraissent pas avoir été commises sous la sanction des commissaires.

The second Petition referred, prays ;

1st. For encouragement for the fisheries.

2^o. For Inspectors of Fish and Oil.

3^o. A premium on Fish and Oil exported.

That the fisheries require encouragement has been already determined by a Resolution of the House ; the evidence on the subject which is now submitted, relates to the encouragement giving in the neighbouring Provinces, and the nature and detail of the encouragement to be given ; a proper Inspection of fish and oil seems to be essential to the prosperity of the fisheries.

On the third Petition, namely, that of the late Commissioners under the Act 59th Geo. III. chap. 3, for securing the inhabitants of Gaspé in the possession of their lands, complaining of false imputations on their character and desiring to have communication of the evidence and to be present at the sittings of the Committee, and to cross examine the witnesses :---

Your Committee have to observe that none of the witnesses have alleged any thing unfavorable to the character of the Petitioners ; The first Petition referred asserts, as has already been stated, that the Commissioners had exacted money from them, but this imputation seems to have been founded on no better foundation than a presumption that the money taken by their Secretary, for advertising, publishing and enregistering, (the first being conformable to the Act,) had been authorized by the Commissioners, which does not appear to be the case. The other monies paid by the claimants to persons who went from Quebec with the Commissioners and were employed as Surveyors and Law Agents in bringing forward the claims, seem to have been voluntary ; and neither these payments nor those to the Secretary ought to be imputed to the Commissioners, who seem to have discharged their public duty under the act according to the best of their means and abilities.

Your Committee having considered the whole of the matter referred, most respectfully submit their opinions :--

1st. That a new Commission of the Peace is necessary for the District, and that Justices of the Peace, resident and qualified in
real

La seconde requête qui a été référée demande qu'il soit accordé,

1^o. Des encouragemens pour la pêche ;

2^o. Des inspecteurs de poisson et d'huile ;

3^o. Une prime sur le poisson et l'huile pour l'exportation.

La Chambre a déjà déterminé par une résolution qu'il était nécessaire d'encourager les pêches : le témoignage sur le sujet qui est maintenant soumis se rapporte à l'encouragement accordé par les provinces voisines et à la nature et au détail de l'encouragement qu'il faudrait donner ; un inspecteur convenable pour inspecter le poisson et l'huile semblerait être très essentiel à la prospérité des pêches.

Sur la troisième requête, savoir, celle des commissaires nommés en vertu de l'Acte 59e. Geo. III, chap. 3, pour assurer les habitans du District de Gaspé dans la possession de leurs terres, se plaignant d'imputations fausses sur leurs caractères, et désirant avoir communication des témoignages et d'assister aux séances du Comité, et de faire des questions aux témoins :—

Votre Comité doit observer qu'aucun des témoins n'a allégué quoique ce fût de défavorable au caractère des Pétitionnaires. La première requête référée avance, comme il a déjà été établi, que les commissaires avaient exigé d'eux de l'argent, mais cette imputation paraît avoir été établie sur aucune meilleure fondation que sur une présomption, que la prise d'argent par le secrétaire pour avertissemens, publications et enrégistrement, avait été autorisée par les commissaires, ce qui ne paraît pas avoir été le cas.

Les autres sommes d'argent payées par ceux qui faisaient des réclamations aux personnes qui avaient été de Québec avec les commissaires, et employées comme arpenteurs et agens en loi pour préparer les réclamations, paraissent l'avoir été volontairement, et aucun de ces payemens ainsi que ceux faits au secrétaire ne devraient être imputés au commissaires, qui paraissent avoir rempli leur devoir public sous le dit acte au meilleur de leurs moyens et capacités.

Votre Comité ayant considéré toutes les matières qui lui étaient référées, soumet humblement son opinion :

1er. Qu'une nouvelle commission de la paix est nécessaire pour le district, et que des Juges de Paix résidant et qualifiés en propriétés

real property without distinction of origin or religion, and equally located throughout the most populous part of the Counties of Gaspé and Bonaventure, ought to be appointed.

That immediate efforts ought to be made to open a communication sufficient for travelling on foot and horseback, from the Bafin of Gaspé across to the St. Lawrence near Cape Rosier, and thence along the shore to Mitis, whence there is an open communication to Quebec; and also from Mogoacha Point on the Ristigouche to the Matapediac and along that River and the Lake to Mitis.

That the Government should cause the Roads to be made on any Crown or Clergy Reserves throughout the settled parts of the District from Magoacha Point to the North of the Bafin of Gaspé, and grant lands to all applicants, without fees, in the neighbourhood of all Rivers on the coast, as well as on the Road from Cape Rosier to Mitis by the Matapediac, all on condition of actual settlement, to be regranted to other applicants, if left unoccupied for more than one year.

That a regular communication along the coast from Magoacha Point to Cape Rosier, be established once a month, and every two months to Quebec, by such Road as may be the most suitable for the season.

That every facility on the spot should be given for actual settlers to obtain waste land from the Crown throughout the District at the least possible expense, liable to be regranted if unoccupied for more than one year.

That Patents ought to be granted free of all fees to those in favor of whom lands have been adjudged by the Commissioners, on application, within one year after notice, published in all the principal settlements of the District.

That the 10th Section of the Act relating to the Fisheries in the County of Gaspé, which gives the privilege of *dernier Equip-peur* should be repealed.

That

réelles devraient être nommés, sans aucune distinction d'origine ou de religion, et également fixés dans toutes les parties les plus peuplées des comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Qu'on devrait s'empresseur d'ouvrir une communication suffisante pour voyager à pied et à cheval depuis le Baffin de Gaspé, en traversant jusqu'au Saint-Laurent près du Cap Rosier, et delà en longeant la côte jusqu'à Métis, d'où il y a une communication jusqu'à Québec, et aussi de la Pointe Magoacha, sur la Rivière Ristigouche, jusqu'à Matapédiac, et le long de la rivière jusqu'au Lac Métis.

Que le gouvernement devrait faire faire les chemins sur aucunes réserves, soit de la couronne ou du clergé, dans toutes les parties établies du district depuis la Pointe Magoacha au nord du Baffin de Gaspé, et accorder à tous ceux qui feraient application, et sans aucunes charges quelconques, des terres dans le voisinage de toutes les rivières sur les côtes, ainsi que sur le chemin depuis le Cap Rosier jusqu'à Métis, et depuis la Pointe Magoacha jusqu'à Métis par la Rivière Matapédiac ; ces concessions devant être faites sur les conditions telles que pour tous les établissemens actuels, et reconcédés de nouveau à tous autres qui pourraient faire application, si les terres ne sont pas occupées après l'espace d'un an.

Qu'il faudrait établir une communication régulière d'une fois par mois le long de la côte, depuis la Pointe Magoacha au Cap Rosier, et tous les deux mois à Québec, par tel chemin qui serait trouvé le plus convenable suivant la saison.

Qu'il faudrait donner sur les lieux toutes espèces de facilités à ceux des émigrés actuels qui désireraient obtenir des terres vacantes de la couronne dans tout le district, de se les procurer avec le moins de dépenses que possible, sujettes à être concédées de nouveau, si elles ne sont pas occupées après l'espace d'un an.

Que des patentes sur application devraient être accordées, sans aucunes charges quelconques, à tous ceux en faveur desquels les terres ont été adjugées par les commissaires, et cela dans l'espace d'un an après qu'un avertissement aurait été publié dans tous les principaux établissemens du district.

Que la dixième section de l'acte qui a rapport aux pêches dans le Comté de Gaspé, lequel accorde le privilège de *dernier équippeur*, devrait être rappelé.

Qu'il

That Inspectors of Oil and Fish be established in the principal Ports in the District and at Quebec.

That an additional Custom House ought to be established at Percé or that at the Basin of Gaspé be removed thither.

That a premium ought to be allowed on the produce of the Fisheries of the District of Gaspé, at least equal to that allowed in the adjoining Province of New Brunswick.

That a premium be allowed on Fish, the Produce of the Fisheries in Gaspé and the Gulf, exported from Quebec.

March 19th 1830.

Qu'il faudrait nommer des inspecteurs de poisson et d'huile dans les principaux ports du District et à Québec.

Qu'il faudrait établir une nouvelle douane à Percé, ou que celle du Bassin de Gaspé y fût transportée.

Qu'il faudrait accorder une prime sur le produit des pêches du District de Gaspé, semblable au moins à celle qui est accordée dans la Province voisine du Nouveau-Brunswick.

Qu'il faudrait accorder une prime sur le poisson qui étant le produit des pêches dans Gaspé et le Golfe est exporté de Québec.

19 Mars 1830.

MINUTES OF EVIDENCE.

John Neilson, Esquire, in the Chair.

Joseph Barth, of Carleton, Chaleurs Bay, Ship-master, called in, and examined :

Have you resided long at Chaleurs Bay ?—I am a native of Carleton.

Do you hold property there ?—Yes, I have two farms and a house.

Are you the person who brought the Petition from the District of Gaspé ?—Yes.

Do you know the Petitioners ?—I do.

Are they inhabitants residing in the District ?—Yes, all of them.

Are they Proprietors ?—Yes, I believe they are all Proprietors.

Are they heads of families ?—Mostly, if any of them are not heads of families they are at least all proprietors.

Do you mean all the signers, or merely those from the place of your residence ?—I mean the signers generally.

Do you know that any person refused to sign that petition ?—No, it has been offered for signature in Chaleurs Bay only, from Matapediac to Rivigouche, as far as Mackarel Point.

People residing in the District of Gaspé, are they generally Proprietors ?—Yes, generally.

Do not a good many strangers resort thither for the purpose of fishing ?

From what part do they generally come ?—The greater number of them come from Jersey and Guernsey ; others from Canada, Nova-Scotia and New Brunswick ; there are a few Irishmen, but they are seldom employed in fishing.

Are

TEMOIGNAGE.

John Neilson, écuyer, dans la chaire.

Joseph Barth de Carleton, Baie des Chaleurs, navigateur, a été appelé et examiné :

Avez-vous demeuré long temps à la Baie des Chaleurs ?—Je suis natif de Carleton.

Etes-vous propriétaire là ?—Oui, j'ai deux terres et une maison.
Est-ce vous qui avez apporté la requête du district de Gaspé ?—
Oui.

Connaîsez-vous les pétitionnaires ?—Oui.

Sont-ce des habitans résidens du district ?—Oui entièrement.

Des propriétaires ?—Oui, je crois qu'ils sont tous propriétaires.

Sont-ce des pères de familles ?—La plus part, s'il y en a qui ne sont pas pères de familles, ils sont néanmoins propriétaires.

Parlez-vous de tous les signataires, ou de ceux de votre endroit seulement ?—Je parle des signataires généralement.

Avez-vous connaissance s'il y a quelques-uns qui aient refusé de signer cette requête ?—Non, elle n'a été présentée que dans la Baie des Chaleurs depuis Matapédiac, Rivière Ristigouche, jusqu'à la Pointe au Maquereaux.

Les personnes qui résident dans le district de Gaspé sont-elles généralement des propriétaires ?—Oui généralement.

N'y vient-il pas beaucoup d'étrangers pour s'occuper de la pêche ?—Oui.

D'où viennent-ils généralement ?—La plus grande partie vient de Jersey et Guernesey ; d'autres viennent du Canada, de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick. Il y a quelques Irlandais, mais il ne s'occupent pas beaucoup de la pêche.

Are there any of those strangers proprietors in the district of Gaspé?—Yes, many of those coming from Jersey and Guernsey are owners of houses and lots of ground.

What is the numerical proportion between the settled inhabitants and foreigners resorting thither for the purpose of fishing?—Those foreigners constitute perhaps one quarter of the population in the fishing season.

Of what origin are the residing proprietors generally?—The greater number in the whole District of Gaspé are of Acadian and French origin; the greater number next are from Jersey and Guernsey; the remainder are Irishmen and others.

Are there any Canadians?—There are several Canadians.

What is the Religious Creed of the greater number?—In the Bay of Gaspé, the greater number are Protestants; in Chaleurs Bay, they are nearly all Catholics.

What parts are more extensively settled?

1st. Carleton. 2d. Paspebiac. 3d. Percé. 4th. Gaspé.

What is the most considerable Settlement in the Bay of Gaspé?—It is Douglafs-Town.

Are there any villages?—There are villages, that is a number of houses gathered together; at the Basin of Gaspé, La Grande Grave, Cove St. George, Cove au Sauvage, Pointe St. Pierre, Malbay, Percé, l'Ance à Beaufils, Cape Despair, Grand River and Newport; at Chaleurs Bay, Port Daniel, Hopetown, Paspebiac, Carlisle, Bonaventure, Hamilton and New Richmond, and another village next to Port Daniel, the name of which I do not recollect.

In what places are the Courts held?—In the District of Gaspé, at Gaspé, Douglafs Town and Percé; in Chaleurs Bay; at Carlisle and Carlton. The Gaol is in the Court House at Carlisle. The Judge resides at Paspebiac, about two leagues from the Court House.

How many Churches or Chapels are there in the District of Gaspé?—Gaspé, Grand Grave, one, Protestant, I believe: Douglafs Town, one, I know not of what Religious denomination: Pointe St. Pierre, one, Catholic: Percé, one, Catholic: Grand River, one, Catholic: Newport, one, Catholic: Chaleurs Bay, Port Daniel, one, Catholic: Hope Town, one, Protestant: Paspebiac, one, Catholic, and one, Protestant: Carlisle, one, Pro-

Y a-t-il de ces étrangers qui soient propriétaires dans le district de Gaspé ?—Oui les habitans de Jerfey et de Guernsey sont souvent propriétaires de maisons et d'emplacements.

Quelle est la proportion du nombre entre les habitans sédentaires et les étrangers qui viennent pour la pêche ?—Ces étrangers forment peut-être un quart de la population dans le temps de la pêche.

De quelle origine sont les propriétaires résidens généralement ?—Le plus grand nombre dans tout le district sont descendans d'Acadiens et Français. Ceux de Jerfey et Guernsey, forment le plus grand nombre ensuite ; le reste sont des Irlandais et autres.

Y a-t-il des Canadiens ?—Il y a plusieurs Canadiens.

Quelle est la religion du plus grand nombre ?—Dans la Baie de Gaspé, le plus grand nombre sont des protestans. Dans la Baie des Chaleurs, ils sont presque tous catholiques.

Quels sont les endroits les plus établis ?

1er Carleton, 2e. Paspébiac, 3e. Percé, 4e. Gaspé.

Quel est l'endroit dans la Baie de Gaspé le plus établi ?—C'est Douglastown.

Y a-t-il des villages ?—Il y a des villages. C'est un nombre de maisons réunies au Bassin de Gaspé ; la Grande Grave, Cove St. George, Cove au Sauvage, Pointe Saint-Pierre, Malbaie, Percé, l'Ance à Beaufils, Cap Désespoir, Grande Rivière et Newport ; dans la Baie des Chaleurs, Port Daniel, Hope Town, Paspébiac, Carlisle, Bonaventure, Hamilton et New Richmond, et un autre village ensuite du Port Daniel, dont je ne me rappelle pas le nom.

Où se trouvent les cours dans le district de Gaspé ?—Dans Gaspé, à Douglastown et Percé ; dans la Baie des Chaleurs, à Carlisle et Carleton ; la prison est dans la maison de justice à Carlisle ; le juge demeure à Paspébiac, environ deux lieues de la maison de justice.

Combien y a-t-il d'églises ou chapelles dans le district de Gaspé ?—Gaspé, Grande Grave, une, je crois protestante, Douglastown, une, je ne fais de qu'elle religion ; Pointe Saint-Pierre, une catholique ; Percé, une catholique ; Grande Rivière, une catholique ; Newport, une catholique ; Baie des Chaleurs et Port Daniel, une catholique ; Hope Town, une protestante ; Paspébiac, une catholique et une protestante ; Carlisle, une protestante ; Bonaventure,

Protestant : Bonaventure, one, Catholic : New Richmond, one, Catholic : Carleton, one, Catholic : Ristigouche, one, Catholic, for the Indians.

Do you know what denomination of Protestants those Chapels belong to?---No.

Are there any Priests or Missionaries for all those Churches ?
---There are three Catholic Priests and two Protestant Ministers : The Catholic Priests reside, one at Carleton ; one at Bonaventure, and the other at Percé. The Protestant Ministers, one at Gaspé and the other at Carlisle. The Protestants, as well as Catholic Clergymen, go in Mission to the Churches and Chapels.

What number of people do actually attend at Churches ?—At Carleton, I have seen from six to eight hundred people at church ; at other places, such as Bonaventure, three or four hundred people ; but I do not know the number at other places.

Do you mean the Catholic Churches ?—Yes, I do not know what number attend at Protestant Churches.

How many people are there in each of those villages ?—Percé is the most populous in the County of Gaspé, it may consist of about sixty or eighty houses ; the others in Gaspé may contain twenty houses or less ; In Chaleurs Bay, the most important village is Carlisle, which consists of about one hundred houses. The other villages (which are principally fishing places) may contain from twenty to twenty-five houses each. Those houses generally belong to people who own lands in the interior of the country.

Can Vessels put into all those Villages or fishing places ?—Yes, there are some places where it is impossible to put in, except with certain winds ; vessels of all sizes can go there, except at Newport, where vessels of two hundred tons only, can enter ; the best are the harbour of the Basin of Gaspé, Paspebiac and Carleton.

At what times does the fishing season begin and cease in those parts ?—It opens with the beginning of May and ceases at the end of November ; sometimes it lasts from the 15th April to the 8th December.

Bonaventure, une catholique ; New Richmond, une catholique ; Carleton, une catholique ; Ristigouche, une catholique, pour les sauvages.

Savez-vous à quelles sortes de protestans appartiennent ces chapelles ?—Non.

Y a-t-il des prêtres ou ministres pour toutes ces églises ?—Il y a trois prêtres catholiques, et deux ministres protestans. Les prêtres catholiques résident, un à Carleton, un à Bonaventure, et l'autre à Percé. Les protestans, un à Gaspé, et l'autre dans Carlisle. Les protestans comme les catholiques vont en missions aux églises et chapelles.

Combien de personnes se trouvent ordinairement aux églises à Carleton ?—J'ai vu six à huit cens personnes ; dans les autres places, à Bonaventure, trois ou quatre cens personnes ; pour les autres, je ne fais pas le nombre.

Parlez-vous des églises catholiques ?—Oui, je ne fais pas le nombre qui assistent aux églises protestantes.

Combien de monde y a-t-il dans chacun de ces villages ?—Percé est le plus fort du comté de Gaspé, il peut contenir environ soixante à quatrevingt maisons ; les autres dans Gaspé, vingt maisons ou moins. Dans la Baie des Chaleurs, le village le plus considérable est Carlisle ; il peut contenir cent maisons. Les autres villages qui sont principalement des endroits de pêche peuvent contenir de vingt à vingt-cinq maisons par village. Ces maisons appartiennent ordinairement à des gens qui ont des terres dans l'intérieur.

Les bâtimens peuvent-ils entrer à tous ces villages ou endroits de pêche ?—Oui, il y en a où on ne peut entrer qu'avec certains vents. Les bâtimens de toutes les grandeurs y vont excepté Newport, où il n'y entre que des bâtimens de deux cens tonneaux ; les meilleurs sont le Hâvre du Bassin de Gaspé, Paspébiac et Carleton.

Quand commence et fini la saison de la navigation dans ces parages ?—Elle commence au commencement de mai et fini à la fin de novembre, quelques fois au quinze d'avril et finit le huit décembre.

Pourrait-

Are there any of the harbours of the district of Gaspé that may be entered into, or cleared during the whole winter?...No, I do not believe there are.

Why?—Because the Bay is sometimes obstructed by the ice.

Are the harbours clear of ice during the winter?—No.

Can they fail during the whole winter to the Ports of New-Brunswick?—Yes, but not in Chaleurs Bay; they can fail to St. John New-Brunswick, but not elsewhere.

On what extent of the sea coast are there settlements in the District of Gaspé?—From the point of Cape Rosier to the mouth of the Matapédiac, there may be seventy leagues.

What part of that extent is in the County of Gaspé?—The distance in a straight line from Mackerel-Point to Cape Rosier is twenty-six leagues, by going round along the coast there are forty-eight leagues; from Mackerel Point to Matapédiac, along the sea shore there may be forty or fifty leagues.

Are there any communications by land?—From Cape Rosier to New-Port, near Mackerel Cape, there is a road opened along the coast, some parts of which are fit for carriages; from New-Port to Bonaventure the roads are practicable for carriages, except at certain places between New Port and Port Daniel; there might be a good communication by land between Chaleurs Bay and the Bay of Gaspé; but for the interruption caused by Rivers on which no ferries are established, and where often there is not one single inhabitant.

Do the inhabitants of the District of Gaspé live more by Fishery than by the cultivation of the land?—In the Bay of Gaspé they live rather by fishing, and in Chaleurs Bay by Agriculture, Lumber making, Ship building and partly by fishing; but they mostly live by cultivation of the land.

Are there many vessels owned in the District of Gaspé?—There may be one dozen owned in the County of Gaspé, and one hundred in Chaleurs Bay.

How

Pourrait-on entrer et fortir de quelques-uns des ports dans le district de Gaspé pendant tout l'hiver ?—Non, je ne le crois pas.

Pourquoi ?—Parce que quelques fois la Baie est bouché de glaces.

Les Hâvres sont-ils nets de glaces pendant l'hiver ?—Non.

Naviguent-ils tous l'hiver aux port de New-Brunswick ?—Oui, mais pas dans la Baie des Chaleurs ; ils naviguent à Saint-Jean New-Brunswick tout l'hiver, mais pas ailleurs.

Quelle est la longueur de la côte dans le district de Gaspé où il y a des établissemens ?—Depuis la Pointe du Cap Rosier jusqu'à l'entrée de Matapédiac, il peut y avoir soixante et dix lieues.

Quelle partie de cette distance est dans le comté de Gaspé ?—Depuis la Pointe aux Maquereaux à aller au Cap Rosier, il y a vingt-six lieues en droite ligne, à faire le tour par la côte, il y aurait quarante-huit lieues ; depuis la Pointe aux Maquereaux à Matapédiac, à suivre la côte, il peut y avoir quarante à cinquante lieues.

Y a-t-il des communications par terre ?—Depuis le Cap Rosier jusqu'à Newport, près du Cap aux Maquereaux, il y a un chemin d'ouvert qui suit la côte, par endroit c'est un chemin de voiture. Depuis Newport jusqu'à Bonaventure les chemins sont praticables pour une voiture, excepté en certaines places entre Newport et le Port Daniel. On pourrait communiquer par terre entre la Baie des Chaleurs et la Baie de Gaspé, s'il n'y avait pas d'interruption par les rivières, où il n'y a pas de traversée, et où souvent il ne se trouvent aucun habitant.

Les habitans du district de Gaspé gagnent-ils leur vie plus par la pêche ou par l'agriculture ?—Dans le comté de Gaspé, c'est la pêche qui les fait vivre, et dans la Baie, c'est l'agriculture. Les entreprises de bois et la construction de bâtimens et la pêche en partie. Le plus fort c'est la culture des terres qui les fait vivre.

Appartient-il beaucoup de bâtimens au district de Gaspé ?—Il peut appartenir dans le comté de Gaspé une douzaine ; dans la Baie des Chaleurs une centaine.

Combien

How many persons do you think are employed to fish along the shores in the fishing season?—Two thousand persons may be employed in the County of Gaspé, perhaps two hundred people come from Canada; in the Bay the number of persons employed to fish is not so considerable.

What is the season for fishing?—In Gaspé, the fishing season lasts from the 20th May to the end of October; in the Bay, from the end of May to the end of July.

People employed in that business do they fish for their own account?—Generally they fish for the account of traders coming from Canada, Jersey and Guernsey; the greater number are from those two Islands; some fish for wages, others for half the proceeds of their nets. Then the barges, implements and other advances are provided by the Traders; people coming from Canada get from six to ten dollars a month, the greater number go for one half the proceeds. In Chaleurs Bay, what is done in the fishing business, is mostly done for the account of the House of Messrs. Robin, established at Paspebiac and Percé. I believe that they have also an establishment in the Bay of Gaspé, and in the Island of Bonaventure.

What are the other trading houses of note in the District of Gaspé?—It is the Messrs. Janvrins and Nicol; the Janvrins are at the Basin, and I believe Nicol is also at the Basin of Gaspé.

Is there any misunderstanding between the Catholics and the Protestants in the District of Gaspé?—No.

Is there any misunderstanding between those of different countries?...No; at Percé some difference occurred between the Irishmen and the inhabitants of the place; generally in the other places people live in peace and good understanding.

Where do reside the Officers employed by Government, living in the District of Gaspé?—The Sheriff lives at Paspebiac, the Clerk of the Court at Carlisle, the Collector of the Customs at the Basin of Gaspé, and sometimes in the Spring at Carlisle; Mr. Crawford, the Chairman of the Quarter Sessions, lives in New Richmond, about thirty-six miles from the Court House; of the Justices of the Peace, one lives at Ristigouche, one at New Richmond, one at Bonaventure, one at Carlisle; there was one at Percé
who

« Combien croyez-vous qu'il y a de personnes occupées à la pêche sur les côtes dans la saison des pêches ?—Dans le comté de Gaspé il peut y avoir deux mille personnes ; il vient peut-être du Canada trois cens personnes ; dans la Baie le nombre de personnes qui font la pêche n'est pas aussi grand.

Quelle est la saison de la pêche ?—Dans Gaspé, ils la font depuis le vingt mai jusqu'à la fin d'octobre. Dans la Baie, depuis la fin de mai jusqu'à la fin de juillet.

Les personnes qui y sont employées font-elles la pêche à leur compte ?—Elles font la pêche généralement pour les marchands qui y viennent du Canada et de Jersey ou de Guernsey ; le plus grand nombre font de ces deux Îles. Il y en a qui font à gages, et d'autres à la moitié de leur ligne ou pêche. Les berges, ustensiles et avances sont alors fournies par les marchands. Les gens qui viennent du Canada ont de fix à dix piastres par mois ; le plus grand nombre sont à moitié. Dans la Baie des Chaleurs, ce qui se fait de pêche, se fait principalement pour la maison des Messieurs Robin, établie à Paspébiac et à Percé. Je crois qu'il ont aussi un établissement dans la Baie de Gaspé et sur l'Île de Bonaventure.

Quelles sont les autres principales maisons de commerce dans le district de Gaspé ?—Ce sont les Messieurs Janvrins et Nicol. Les Janvrins sont au Baffin, et Nicol est je crois aussi au Baffin de Gaspé.

Y a-t-il quelque discorde entre les catholiques et les protestans dans le district de Gaspé ?—Non.

Y a-t-il quelque discorde entre ceux de différentes nations ?—Non ; il y a eu quelques difficultés entre les irlandais et les gens de l'endroit à Percé ; généralement dans les autres endroits, les gens vivent assez tranquillement et d'accord.

Où demeurent les officiers du gouvernement qui se trouvent dans le district de Gaspé ?—Le shérif demeure à Paspébiac ; le greffier de la cour à Carlisle ; le collecteur des douanes au Baffin de Gaspé et quelque fois dans le printemps à Carlisle. M. Crawford, président des Sessions de Quartier, demeure à New-Richmond, environ trente six milles de la maison de justice. Des juges de paix, un demeure à Ristigouche, un à New-Richmond, un à Bonaventure, un à Carlisle ; il y en avait un à Percé qui s'est

who was drowned last fall, the others are I believe, at the Bay of Gaspé ; of the Captains of Militia, one lives at New Carleton, one at Carleton, one at Bonaventure ; the one who has been appointed for Maria, lives at Bonaventure or in Scotland.

Are the Justices of the Peace and Captains of Militia, persons in easy circumstances and Proprietors ?---It is the case with those who are known to me ; but there are many on the list whom I do not know, there is one who lives in New Brunswick, and others as I believe are not in the District.

Those who live there, have they resided for a long while in the District ?---Some of them have always lived there, others only since a short time, and they are little known to the Inhabitants ; one has been appointed who had resided but one year in the District.

Where does the Grand Voyer reside ?---At Hopetown near Paspébiac.

Does he often make a circuit in the District ?---Once every Summer, but he told me that the smallness of his pay did not allow him to go any further than Magoacha Point, at the entrance of the Ristigouche ; he goes from that Point to Cape Rosier, as he told me.

Does he draw up any *Procès Verbeaux* ?---Yes.

Do those *Procès Verbaux* give rise to some difficulties ?---He mentioned something to me respecting a difficulty on the subject of a road between Bonaventure and New Richmond.

Does he get paid for the *Procès Verbaux* ? Not that I know.

Are the inhabitants satisfied with the Grand Voyer, and pleased to see the roads under his direction ?---I have not heard any complaints against him ; they wish he should open a road from Magoacha Point to Matapédiac, a distance of about twelve leagues.

By whom are roads made and kept up ?---By the inhabitants, each in front of their farms ; but the roads going through the Crown Lands and Clergy Reserves remain uncompleted, as well as in the Seigniorship of Shoolbred. The

noyé cet automne, les autres, je crois, sont dans la Baie de Gaspé. Des capitaines de milice, un demeure à Nouvelle Carleton, un à Carleton, un à Bonaventure ; celui qui a été nommé pour Maria demeure à Bonaventure ou en Écosse.

Les juges de paix et les capitaines de milices sont-ils des gens à leur aise et propriétaires ?—Ceux que je connais le sont, mais il s'en trouve beaucoup sur cette liste que je ne connais pas. Il s'en trouve un qui est dans le New-Brunswick, d'autres, qui, je crois, ne sont pas dans le district.

Ceux qui y demeurent ont-ils été longtemps habitans du district ?—Il y en a qui y ont toujours été, d'autres n'y sont que depuis peu, et ne sont guère connus par les habitans. On en a nommé un qui n'avait été qu'un an dans le district : la même chose est arrivée par rapport à un capitaine de milice.

Où demeure le grand voyer ?—A Hope-Town près de Papébiac.

Fait-il souvent sa tournée dans le district ?—Une fois dans l'été ; mais il m'a dit lui-même qu'il ne pourrait pas aller plus loin que la Pointe de Magouasha à l'entrée de Ristigouche, parce qu'il n'était pas payé assez cher. Il va depuis cette pointe jusqu'au Cap Rosier à ce qu'il m'a dit.

Fait-il des procès verbaux ?—Oui.

Ces procès verbaux donnent-ils lieu à quelques difficultés ?—Il m'a parlé d'une difficulté au sujet d'un chemin entre Bonaventure et New-Richmond.

Se fait-il payer pour les procès verbaux ?—Pas à ma connaissance.

Les habitans sont-ils contents du grand voyer et de ce que les chemins soient sous sa direction ?—Je n'ai pas entendu de plaintes contre lui, ils désirent qu'il ouvre un chemin à la Pointe de Magouasha jusqu'à Matapédia, une distance d'une douzaine de lieues.

Par qui les chemins sont-ils faits et entretenus ?—Par les habitans, chacun sur sa terre ; sur le terrain de la couronne et du clergé le chemin reste sans être fait, de même que sur la seigneurie Shoolbred.

Les

The Roads therefore must be passable only in certain parts ?---
Yes, only in certain parts.

It is not possible therefore to travel from one Township to another along the sea coast ?---No, not every where, they go there sometimes in boats and sometimes on foot at low water.

Are there any roads going in the interior ?---Not any.

Is the land good in the interior ?---Yes, better than on the coast.

Is there a great extent of good land ?---It is generally so.

Do you mean the District generally ?---Yes, from Percé to Mitis, I know it from having passed that way several times.

Is it mountainous ?---Yes, there are mountains in the interior, but along the shores the soil is very fine.

Did you come by land to Quebec ?---Yes, by Matapedia ; on the 12th of January, I started from Carleton, going along the River Ristigouche to the River Matapedia, and up to the Lake ; thence I proceeded to the Portage of Mitis, which I reached on the 21st of January, and on the 28th I arrived in Quebec ; I walked with snow shoes from the River Ristigouche to Mitis ; we have been delayed by the River Matapedia not being frozen.

Does it seem to you that it would be easy to make a road that way ?---Yes, along the River, but not through the interior of the land.

Abel Lucas called in and examined :

Where do you reside ?---At Malbaie, seven leagues below the Basin of Gaspé.

What business do you follow ?---Fishing and farming.

Have you a farm of your own ?---Yes.

When did you leave Gaspé ?---I left the Basin of Gaspé on the 8th January, and I arrived at Quebec on the 27th at 8 o'clock in the morning ; I was despatched by H. B Johnston, Post Master at Pointe St. Peter, with the mail for Quebec. Is

Les chemins ne doivent donc être passables que par endroits ?—
Oui, que par endroits.

Il n'y a donc pas à voyager d'un townships à un autre le long de la côte ?—Non, pas partout ; on y va quelque fois en chaloupe ; quelque fois à pied à marée basse.

Y a-t-il des chemins qui vont dans les profondeurs ?—Aucuns.

Les terres dans les profondeurs sont-elles bonnes ?—Oui, meilleures que sur le bord de l'eau.

La bonne terre est-elle d'une grande étendue ?—Oui, généralement.

Parlez-vous généralement du district ?—Oui depuis Percé jusqu'à Métis. Je le connais pour y avoir passé plusieurs fois.

Est-ce montagneux —Oui, dans l'intérieur il y a des montagnes, mais le long des rivières le terrain y est superbe.

Etes-vous venus par terre à Québec ?—Oui, par Matapédiac. Je suis parti le douze janvier de Carleton, en suivant la Rivière Ristigouche jusqu'à la Rivière Matapédiac, en montant jusqu'au Lac, de là j'ai pris le portage de Métis, où je suis arrivé le vingt-et-un janvier, et le vingt-huit à Québec. J'ai marché en raquettes depuis la Rivière Ristigouche jusqu'à Métis ; nous avons été retardés parce que la Rivière Matapédiac n'était pas gelée.

Vous paraît-il qu'il serait utile de faire un chemin par là ?—Oui, le long de la rivière mais non pas par l'intérieur des terres.

Abel Lucas est appelée et interrogé :

Où résidez-vous ?—A la Malbaie, sept lieues au dessous du Bassin de Gaspé.

Quelle est votre profession ?—La pêche et la culture de la terre.

Avez-vous une terre à vous en propre ?—Oui.

En quel temps êtes-vous parti de Gaspé ?—Je suis parti du Bassin de Gaspé le huit de janvier, et suis arrivé à Québec le vingt-neuf à huit heures du matin. J'ai été dépêché par H. B. Johnston, maître de poste à la Pointe Saint-Pierre avec la malle pour Québec. Y

Is there any other Post Office in Gaspé ?---No, not in the County of Gaspé.

What road did you follow ?---I crossed from Grand Grève to Cape Rosier, and from that, I followed the sea shore to the Gros Mulle, then I made a portage about one and a half league, another at Marfoin about a mile to come to Ste. Anne, where there are inhabitants ; thence to Cape Chat, thence 18 leagues to Matanne without inhabitants ; thence to Mitis 12 leagues no inhabitants ; between Cape Rosier and Ste. Anne there are inhabitants at Fox River and at Grand Etang.

Were you all alone ?---Not a living creature ; I saw no man for three days and two nights.

What weight had you ?---Fifty two pounds weight.

You used snow shoes ?---I did occasionally.

Are you acquainted with the Bay of Chaleurs ?---Yes.

What time would it have taken you to go from Pointe Peter by the way of the Bay of Chaleurs, Ristigouche and Matapediac to Mitis ?---About twelve days,

In how many days did you make Mitis the other way ?---I was a day that I did not walk, the 9th I got to Mitis.

Can you give any idea of the distance each way ?---I suppose about 80 or 90 leagues by the shore, I am not positive as to the other way.

Do you know Mr. Joseph Barth ?---Yes.

Do you suppose he is well acquainted with Gaspé, and the people of that District generally ?---Yes, I believe he is, he knows a great many people.

Do you think that a practical summer or winter road could be made along the shore for the conveyance of the mail ?---It could be done I have no doubt ; it would cost a great deal.

What sort of a country is it ?---Rather mountainous, but fine lands and Rivers.

Do

Y a-t-il quelque autre bureau de poste à Gaspé ?—Non, pas dans le Comté de Gaspé.

Quelle route avez-vous suivie ?—J'ai traversé de Grande Grève au Cap Rosier, et de là j'ai suivi le rivage de la mer jusqu'à Gros Mulle. Ensuite j'ai fait un portage d'environ une lieue et demie, un autre à Marfoin, d'environ un mille, pour arriver à Sainte-Anne, où il y a des habitans ; de là à Cap Chat ; de là dix-huit lieues jusqu'à Matanne, sans habitations ; de là jusqu'à Métis, douze lieues sans habitans ; entre le Cap Rosier et Saint-Anne, il y a des habitans à la Rivière au Renard, et il y en a au Grand Etang.

Etiez-vous seul ?—Je n'avais âme qui vive avec moi. Je ne vis personne de trois jours et deux nuits.

Quel poids portiez-vous ?—Cinquante-deux livres pesant.

Avez-vous fait usage de la raquette ?—Oui, par endroit.

Connaissez-vous la Baie des Chaleurs ?—Oui.

Quel tems auriez-vous mis pour aller de la Pointe à Pierre par la voie de la Baie des Chaleurs, de Ristigouche et de Matapédia à Mitis ?—Environ douze jours.

En combien de tems vous êtes vous rendu à Métis par l'autre voie ?—J'ai été une journée sans marcher, le neuf j'étais à Métis.

Pouvez-vous donner une idée de la distance par l'une ou l'autre voie ?—Je suppose qu'il y a environ quatre-vingt à quatre-vingt-dix lieues par le bord de la mer. Je ne puis rien dire de positif sur l'autre voie.

Connaissez-vous Mr. Joseph Barth ?—Oui.

Supposez-vous qu'il connaisse bien Gaspé et les habitans de ce District en général ?—Oui, je déclare qu'il les connaît ; il est en connaissance avec un grand nombre des gens de ces endroits.

Croyez-vous qu'il soit possible de faire un chemin d'été et d'hiver praticable le long du rivage pour le transport de la malle ?—Je ne doute nullement qu'on pourrait le faire, mais il en coûterait beaucoup.

Quelle est la nature du pays ?—Il est bien montagneux, mais il y a de bonnes terres et de belles rivières. Croyez-

Do you think it fit for settlement ?---Yes, if there were any other persons to join me, I would as soon settle there as any where else ; it is a fine hard wood land, black birch and maple, with a good proportion of fir, spruce, &c.

Thursday, 4th February, 1830.

PRESENT :—Messrs. Bourdages, Quirouet, and Neilson.

Mr. Neilson in the Chair.

Joseph Barth, again called in and examined :

Where is the produce of the fisheries of the District of Gaspé exported to ?---The better part of what is taken by the people from Jersey and Guernsey, is sent to Jersey, to Spain and the Mediterranean Ports ; part of it also goes to Canada, Halifax and the West Indies.

Is the fishing Trade considered generally as profitable ?---No, quite the contrary.

From what places are provisions supplied to the fishing people ?---The greater part come from Canada ; meat, flour, potatoes, vegetables and fish, are generally supplied from the District.

Are the farms in the District of Gaspé well stocked with Cattle ?---Yes, the farms are well stocked in Chaleurs Bay ; but not in the County of Gaspé ; they sell them to the Lumber Contractors ; good farmers have from ten to fifteen head of horned cattle and a couple of horses, from thirty to forty sheep, and from eight to ten hogs.

Are the lands generally cleared to a great extent ?---The best farmer may have from twenty to twenty-five acres ; they have but in latter times applied themselves to Agricultural pursuits, devoting themselves formerly rather to fishing.

How do they feed their cattle ?---Partly with the produce of
their

Croyez-vous qu'il soit propre à former des établissemens ?—
 Oui ; si je trouvais quelqu'un pour me joindre, je m'y établirais
 aussi bien qu'ailleurs ; c'est une bonne terre à bois franc, bouleau
 noir et érable, avec une bonne proportion de sapin, d'épinette
 &c.

Jeudi, 4 Février 1830.

PRESENS :—MM. Bourdages, Quirouet et Neilson.

Mr. Neilson au fauteuil.

Joseph Barth a été appelé de nouveau et examiné :

Où envoie-t-on le produit des pêches fait dans le District de Gaspé ?—La plus grande partie de celui fait par les gens de Jerfey et de Guernsey vont à Jerfey, en Espagne et dans la Méditerranée : il en va aussi en Canada, à Halifax et aux Iles.

Croit-on généralement qu'il y a du profit à faire la pêche ?—
 Non, mais bien au contraire.

D'où tire-t-on les provisions pour les gens de pêche.—La plus grande partie vient du Canada. Le district fournit en partie la viande, de la farine, patates, légumes, et poissons.

Y a-t-il beaucoup de bestiaux sur les terres dans le district ?—
 Oui ; pas beaucoup dans le Comté de Gaspé. Dans la Baie des Chaleurs, il y en a beaucoup. Ils en vendent aux entrepreneurs de bois d'exportation. Les bons habitans ont de douze à quinze pièces de bêtes à cornes, et un couple de chevaux, et trente à quarante moutons, et de huit à douze porcs.

Ont-ils bien de la terre de faite ?—Les meilleurs peuvent avoir de vingt à vingt-cinq arpens : il n'y a pas bien longtemps qu'il se font adonnées à la culture des terres, s'occupant plus de la pêche.

Comment nourrissent-ils leurs bestiaux ?—En partie par le produit

their farms, and partly on the salt meadows along the sea shores on the River Ristigouche near the River du Loup or *Pore-Epic*.

How far up does the tide rise in the River Ristigouche ?---To the old French Camp, ten or twelve leagues from the mouth of the Magoacha.

How far can large vessels sail up ?---Ships of five hundred tons can go up above Magoacha ; vessels of 200 tons go about leagues higher up and small ones one league further up again.

Are the inhabitants satisfied with the Courts of Justice now existing in the District ?---Yes, they are satisfied with the Civil Court ; but not with the Quarter Sessions.

Why ?---Because those Sessions are the cause of a great loss of time, Jurors being compelled to attend at the time of fishing, and they are too poor to bear the expenses occasioned thereby ; sometimes they come from a distance of fifteen leagues or more. The sittings are held at a time when the people are scattered on all sides.

Are those Jurors proprietors ?---Yes, but often they are young people.

Are Grand Jurors summoned from every part of the District ?---They happen sometimes to be all from one place, and at other times all from another place.

Do you know how the Pannels are made up ?---No ; Jurors are summoned by Bailiffs, by order of the Sheriff.

Are the Jurors generally composed of the best proprietors in the District without distinction ?---No.

Are they almost always the same ?---No, the choice often falls on individuals who can be led at pleasure.

By whom are they so led at pleasure ?---By persons belonging to the Court, particularly the Chairman. At the Sessions held at Carleton in the month of July last, the Grand Jury intended to make a presentment, in order to apply to the Legislature to get that Court abolished, and the Chairman refused to receive it.

Are

duît de leurs terres, en partie sur les prés salés au bord de la mer dans la Rivière Ristigouche, auprès de la Rivière du Loup ou Porc-Epic.

Jusqu'où monte la marée dans la Rivière Ristigouche ?—Jusqu'à l'ancien Camp Français, à dix ou douze lieues de l'embouchure de la Magouacha.

Jusqu'où monte les gros navires ?—Les navires de cinq cens tonneaux peuvent monter au-dessus de Magouacha ; les bâtimens de deux cens tonneaux vont environ lieues plus haut, et les petits une lieue plus haut.

Les habitans sont-ils satisfaits de la Cour de Justice qui existe dans le district maintenant ?—Oui, de la Cour Civile. Ils ne sont pas contents de la Cour de Session.

Pourquoi ?—Parce que cela fait perdre beaucoup de tems pour les jurés dans le tems de la pêche, et leur cause des dépenses qu'ils sont trop pauvres pour supporter : ils viennent quelque fois de quinze lieues et plus. Les Termes se trouvent dans un tems où le monde est le plus dispersé.

Ces jurés sont-ils des propriétaires ?—Oui, mais souvent des jeunes gens.

Les grands jurés sont-ils pris dans toutes les parties du district ?—Ils s'adonnent quelque fois tous d'une place, quelque fois tous d'une autre.

Savez-vous comment sont formées les listes ?—Non ; ils sont formés par les huissiers par ordre du Shérif.

Sont-ils ordinairement composés des meilleurs propriétaires du district sans distinction ?—Non.

Sont-ce presque toujours les mêmes ?—Non ; on prend des gens, que l'on peut mener comme l'on veut.

Qui sont ceux qui les mènent comme ils veulent ?—Les gens de la Cour ; principalement le Président. Dans la session de Carleton, dans le mois de Juillet, le Grand-Juré a voulu faire une représentation pour s'adresser à la Législature pour faire abolir cette Cour de Session, et le Président n'a pas voulu la recevoir.

Are there many misdemeanors taking place in that District?—There are but few at Chaleurs Bay, only small offences liable to fines of ten to twenty shillings, and seven or eight shillings costs.

Is it a matter of complaint among the inhabitants that they have no means of suing for large sums without going out of the District?—I never heard so.

Do they desire to have a Court of Admiralty?—I have heard many persons say that such a Court would be much more expedient than a Court of Quarter Sessions.

Do they complain of the want of intercourse by means of Post Offices?—Yes.

What communications by means of Post Offices would be sufficient for the District at the present time?—One Courier between Quebec and the District would be wanted at least once every month.

Would it be necessary to establish new Post Offices in the District?—Yes.

Where?—At Paspebiac and Carleton.

Would Couriers be able to convey the mail all the way in Chaleurs Bay and Gaspé, once every month, winter and summer?—They could hardly do it now, considering the state of the roads.

What roads should particularly require to be improved?—From the River of New Richmond to River Cameron near the habitation of Mr. Adams; and from River Cameron to Mitis, along the River Ristigouche and Matapediac, it would be impossible for the Courier to pass through the interior on account of the snow.

What weight could a man on foot carry on those roads at present, and what time would be required to go from Mitis to Carleton?—From six to ten days in winter, and about the same in summer,
the

Y a-t-il beaucoup de petits délits dans le district ?—Dans le Baie des Chaleurs il y en a un peu ; des affaires dont on est quitte pour dix à vingt schelings d'amende, et sept à huit schelings de frais.

Les habitans se plaignent-ils qu'il n'y a pas moyen de poursuivre dans les Cours du District pour de fortes sommes ?—Non, je n'en ai pas entendu parler.

Demandent-ils de pouvoir faire vendre des terres dans le district pour dettes ?—Je n'en ai pas entendu parler.

Demandent-ils une Cour d'Amirauté ?—J'ai entendu beaucoup de personnes dire que ça ferait plus à propos qu'une Cour de Session.

Se plaignent-ils qu'il y a défaut de communication par la poste ? —Oui.

Quelle communication par la poste serait suffisante pour le district pour le moment ?—Il faudrait au moins un courrier une fois par mois entre Québec et le district.

Serait-il nécessaire d'établir de nouveaux bureaux de poste dans le district ?—Oui.

Où ?—A Paspébiac et à Carleton.

Les courriers pourraient-ils transporter les malles tout le long de la Baie des Chaleurs et à Gaspé une fois par mois hiver et été ? —Ils pourraient à peine le faire à présent, vu l'état des chemins.

Où faudrait-il principalement que les chemins fussent améliorés ? —Depuis la Rivière de New-Richmond à la Rivière Cameron, près de chez Mr Adams, et depuis le Cap Désespoir à New-Port. Depuis la Rivière Cameron à Métis, à suivre les Rivières Ristigouche et Matapédia. Il ferait impossible au courrier de passer dans l'intérieur des terres, par rapport aux neiges.

Quelle pesanteur un homme à pied pourrait-il porter à présent par ces chemins, et combien de tems faudrait-il pour aller de Métis à Carleton ?—De six à dix jours dans l'hiver ; dans l'été à peu près

the distance from the head of the Lake Matapediac (which is eight leagues from Mitis,) to Carleton is performed in canoes, during the whole month of April and May to the 15th of June, and in the months of November and December to the 15th of January it is impossible to pass that way.

Is there any portage from the head of Lake Matapediac to Carleton?—No the whole distance may be performed in canoes.

What kind of conveyance is made use of?—Bark and wooden canoes and scows.

Are there any rapid parts where it is difficult to go up?—One can go up as far as the Lake with scows laden with twenty barrels of flour.

What is the aspect of the country between the head of the lake and Mitis?—On leaving the head of the lake, there are mountains that are not very high, higher ones are met, terminating at the River Mitis, two leagues from the St. Lawrence; then the country is level as far as the Little Mitis, till it reaches the St. Lawrence.

How far from Lake Matapediac, must one go before meeting creeks emptying into the River Mitis or the St. Lawrence?—About four leagues, I mean the old Indian Road.

And how far from the head of the Lake are streams to be found, going down to the Lake?—About two leagues and one half.

Do the inhabitants of the District complain of the law giving a privilege to the *dernier Equippeur* for advances to those employed in fishing?—Yes.

Why do they complain?—Because the whole proceeds is taken from them, and if that is not sufficient, they are stripped of all their cattle and other produce, and even of their farms; but that is not the case every where.

Are they satisfied with the Laws made by the Legislature to regulate the fisheries?—No, they wish that encouragement would be granted to the persons who take the fish.

By

près le même. On fait le chemin en canot depuis la tête du Lac Matapédiac, c'est-à-dire à huit lieues de Métis, jusqu'à Carleton. Tous les mois d'Avril et de Mai, et jusqu'au quinze de Juin ; dans les mois de Novembre et Décembre, et au quinze Janvier, il ferait impossible d'y passer.

Y a-t-il des portages depuis la tête du Lac Matapédiac jusqu'à Carleton ?—Non, on peut descendre en canot partout.

De quelle sorte de canot se sert-on ?—De canot d'écorce, de bois et *scurus*.

Y a-t-il des rapides difficiles à monter ?—On pourrait monter jusqu'au lac avec des bacs qui porteraient vingt quarts de farine.

Quelle sorte de pays y a-t-il entre la tête du Lac Métis ?—En parlant de la tête du lac, il y a des montagnes, mais pas bien hautes, il y en a d'autres plus hautes qui finissent à la rivière Métis, à deux lieues du fleuve ; ensuite le terrain est planche jusqu'au petit Métis, où on arrive au fleuve.

Quelle distance y a-t-il de la tête du Lac Matapédiac jusqu'à ce qu'on trouve des ruisseaux qui vont tomber dans la Rivière Métis ou le Fleuve Saint-Laurent ?—Il peut y avoir quatre lieues. Je parle de l'ancien chemin sauvage.

Jusqu'à quelle distance de la tête du lac trouvez-vous des ruisseaux qui descendent vers le lac ?—Environ deux lieues et demie.

Les habitants du district se plaignent-ils de la loi qui a été passée pour donner un privilège au dernier équippeur pour les avances faites à ceux qui font la pêche ?—Oui.

Pourquoi se plaignent-ils ?—Parce qu'on leur prend toute leur pêche ; et quand ils n'en ont pas assez, ils prennent tous leurs animaux et autres produits, et même leurs terres ; cela ne se fait pas partout.

Est-on content des lois faites par la Législature pour régler la pêche ?—Non, ils voudraient que l'encouragement fût donné à celui qui pêche le poisson.

Comment

By what means are the Catholic Missionaries supported in the District?—From Bonaventure to Ristigouche, they are supported by tithes; in the parts going down to the Bay, they are paid so much by each communicant, and are supplied with firewood.

Have they sufficient means of subsistence?—Their means are but slender.

Do you know that any monies granted by the Province, have been expended for the roads in the District of Gaspé?—Yes.

In what part, and when were such monies expended?—This year from the Basin of Gaspé to New Richmond, in such parts in which no roads had yet been opened.

Was there any money laid out in other parts?—No, unless it be for Bridges in that distance.

Does it generally seem to the Inhabitants that those monies have been laid out advantageously?—Yes, as to that part, but some money expended from the River Cameron nine leagues above Magoacha at the head of the Lake, seems to have been laid out inexpediently.

How?—Because the road has been laid down in a part where to my own personal knowledge, and according to information which I have received, it must be impassable, there being high and uninhabitable mountains; the road is also longer than along the River.

Are there any other situations where the monies might have been applied more properly?—Yes, from New Richmond to River Cameron, and along the River Matapediac to the Mitis; such is the general wish of the inhabitants of Chaleurs Bay.

Have the Inhabitants of the District of Gaspé title deeds for their lands?—Some hold from Governor Cox, title deeds which are mere certificates; others have got awards from the Commissioners; I have witnessed a pleading on one of those awards, before Mr. Justice Caron, who said that he could not give judgment in favor of the Plaintiff because that award was not valid.

Who

Comment les missionnaires catholiques font-ils soutenir dans le district ?—Par la dixme ; depuis Bonaventure jusqu'à Ristigouche, en descendant la baie, c'est tant par communiant, et on leur fournit le bois de chauffage.

Les missionnaires ont-ils de quoi vivre ?—Médiocrement.

Avez-vous connaissance qu'il a été dépensé de l'argent accordé par la province pour les chemins dans le District de Gaspé.—Oui.

Où les dépenses ont-elles été faites, et quand ?—Cette année depuis le Bassin de Gaspé à venir New-Richmond, dans les endroits où les chemins n'étaient pas ouverts.

Y en a-t-il eu de dépensé ailleurs ?—Non, à moins que ce soit pour des ponts dans cette distance.

A-t-il paru généralement aux habitants que l'argent avait été bien employé ?—Oui, dans cette distance là ; mais il y en a eu de dépensé depuis la Rivière Cameron, à neuf lieues plus haut que Magouacha, à la tête du Lac Matapédiac, qui paraît avoir été dépensé mal à propos.

En quoi ?—Parce que le chemin a été tracé dans un endroit où il est impraticable ; d'après des informations que j'ai reçues et à ma connaissance personnelle, il y a de fortes montagnes où la terre est inhabitable ; la distance est aussi plus longue qu'en suivant la rivière.

Y a-t-il d'autres endroits dans le District de Gaspé où on aurait pu employer l'argent plus à propos ?—Oui, depuis New-Richmond jusqu'à la Rivière Cameron, et le long de la Rivière Matapédiac jusqu'à Métis ; c'est le désir des habitants de la Baie des Chaleurs en général.

Les habitants du District de Gaspé ont-ils des titres pour leurs terres ?—Il y a des titres du Gouverneur Cox, qui ne sont que des certificats ; il y en a qui ont eu des adjudications de la part des commissaires. J'ai vu plaider sur une de ces adjudications devant Mr. le Juge Caron, qui a dit, qu'il ne pouvait pas donner jugement en faveur du demandeur, parce que cette adjudication n'était pas valable.

G

Quelle

Who were the parties ?—It was François Bourdages and one of his brothers, who were suing a stranger who had located himself on the land which had been awarded to them.

Do the Inhabitants believe that those awards are good ?—No, the greater part of them see that they are worth nothing.

Did those awards cost any thing to those who got them ?—Yes, I know some individuals who paid 20s. for their claims. The awards have cost some as much as ten dollars, and others told me that they had paid as much as five pounds.

Who are those persons ?—Sabastien Landry of Carleton has paid twenty shillings for a claim, and he told me that he had paid for several awards, to the amount of twenty-five pounds.

To whom was that money paid ?—Each claim was paid twenty shillings, in the tent of Mr. Christie and Mr. Taschereau. The awards have been paid for in Mr. Christie's office in Quebec, and partly at Chaleurs Bay to Mr. Fruing, Agent, at the Messrs. Robin. I have been charged by several inhabitants of Carleton to get back the Certificates of Governor Cox, which had been delivered to the Commissioners, Mr. Christie told me that he would return them on paying twenty shillings.

Did you pay for any of them ?—I did not, no money had been given to me for the purpose ; those same certificates which I had demanded have been sent back to Chaleurs Bay, and have been paid twenty shillings by those who have recovered them.

Do you know that any other fees have been paid to the Commissioners, or in their offices ?—Yes, it has come to my knowledge that Dugald McCallum has paid for a claim to the Heron Island, ten dollars to Mr. Christie, who himself told it to me in his office in the presence of Sebastien Landry ; I observed to Mr. Christie that I was astonished at him ; He added that the old man was always vexing him, and that he had taken that money to be left alone.

Why were you astonished ?—Because I know that the Island belonged to another person who was in the Province of New-Brunswick ; Mr. Christie told me that he was aware that it been granted to Captain Snap Hamond.

Monday,

Quelles étaient les personnes ?—C'était François Bourdages, qui poursuivait contre un étranger qui avait été se loger sur la terre qui lui avait été adjugée.

Les habitans croient-ils que ces adjudications sont bonnes ?—Non, la plus grande partie voyent qu'elles ne valent rien.

Ont-elles coûté quelque chose aux personnes qui les ont eues ?—Oui, je fais qu'il y en a qui ont payé les réclamations vingt schelings. Les adjudications ont coûté jusqu'à dix piastres ; et d'autres m'ont dit qu'elles avaient payé jusqu'à cinq louis.

Quelles sont ces personnes ?—Sébastien Landry, de Carleton, a payé vingt-schelings, pour sa réclamation, et il a payé pour différentes adjudications, à ce qu'il m'a dit, au montant de vingt-cinq livres.

A qui payait-on ?—Ils payait pour chaque réclamation vingt schelings, dans la tente où était Mr. Christie et Mr. Tatchereau. Les adjudications ont été payées à Québec à l'office de Mr. Christie ; en partie à la Baie des Chaleurs à Mr. Fruing, agent chez les Messieurs Robin. J'ai été employé par différens habitans de Carleton pour faire rendre les certificats du Gouverneur Cox, qui avaient été remis aux commissaires. Mr. Christie m'a dit qu'il me les rendrait en payant vingt schelings.

En avez-vous payé ?—Non, on ne m'avait pas donné d'argent pour cela. Les mêmes certificats que j'avais demandés ont été renvoyés à la Baie des Chaleurs, et ont été payés vingt schelings par ceux qui les ont retirés.

Avez-vous connaissance de quelques autres honoraires qui ont été payés aux commissaires ou à leurs offices ?—Oui, j'ai connaissance que Dugald McCallum a payé dix piastres à Mr. Christie, qui me l'a dit à moi-même dans son office, en présence de Sébastien Landry, pour une réclamation de l'Île au Héron. J'ai dit à Mr. Christie que j'étais surpris de lui. Il m'a ajouté que le bonhomme était toujours après le troubler, et qu'il avait pris cet argent de lui pour se faire laisser tranquille.

Pourquoi étiez-vous surpris ?—Parce que je connaissais que l'île appartenait à une autre personne, et qu'elle était dans la province de New-Brunswick. Mr. Christie m'a dit qu'il savait qu'elle était concédée au capitaine Snap Hamond.

Lundi,

Monday, 22nd February 1830.

Joseph Barth, was again called in and examined :

Have you been often in New-Brunswick on the South side of Bay des Chaleurs ?—Yes.

Is the population on that side larger than on the Canadian side ?—No, it is nearly the same.

Was that part settled before the other ?—Yes.

Is there more or less activity in the trade or Agriculture on that side ?...Agriculture has made more progress on that side, fishing and trade are about in the same state.

Do the inhabitants on the side of New-Brunswick complain of the authorities or of the want of regulations and encouragement ?—Not that I know.

Are there any difficulties about title deeds for lands on that side ?—No, they have patents from Government.

Do you know what kind of encouragement is granted to the fisheries ?—One pound per ton is allowed for vessels which go the Banks or to the North Coast, upon condition of remaining there four months or until they have caught ten cwt. for each ton; ten pence per cwt. is also granted for the fish that is caught when it has been pickled and sold to Merchants.

Who receives those bounties ?—The fitter of the vessel.

Have they a great many vessels employed in the fishery ?—No, they are almost all Barges.

Where do they carry their fish ?—Sometimes to Canada or Halifax.

Do you know if there are people of our side of Bay des Chaleurs who have abandoned their settlements to go and settle in New Brunswick ?—There are a few of them, they were fishermen occupying themselves partly in farming.

Are

Lundi, 22 Février 1830.

Joseph Barth a été appelé de nouveau, et examiné :

Avez-vous été souvent dans le New-Brunswick du côté du sud de la Baie des Chaleurs ?—Oui.

Ce côté là est-il plus peuplé que le côté du Canada ?—Non, à peu près la même chose.

Y a-t-il plus longtems que l'on a commencé à s'y établir ?—Oui.

Y a-t-il plus ou moins d'activité dans le commerce ou l'agriculture de ce côté là ?—L'agriculture est plus avancée de ce côté là ; c'est à peu près la même pour la pêche et le commerce.

Les habitans du côté du New-Brunswick se plaignent-ils des autorités ou du manque de réglemens et d'encouragement ?—Pas à ma connaissance.

Y a-t-il des difficultés quant au titres de terres de ce côté là ?—Non, ils ont des patentes du gouvernement.

Connaîsez-vous les encouragemens qu'il y a pour les pêches ? Ils ont vingt schelings par tonneau pour les bâtimens qui vont sur les Rancs, ou à la Côte du Nord, à condition qu'ils y restent quatre mois, ou bien jusqu'à ce qu'ils aient pris dix quintaux pour chaque tonneau. Ils ont en outre dix deniers par quintal sur le poisson pris après qu'il est salé et vendu aux marchands.

Qui reçoit ces encouragemens ?—L'armateur du bâtiment.

Ont-ils beaucoup de bâtimens employés à la pêche ?—Non c'est presque toutes des berges.

Où portent-ils leurs poissons ?—Quelques fois en Canada et à Halifax.

Savez-vous s'il y a des gens de notre côté de la Baie des Chaleurs, qui ont abandonné leurs établissemens pour aller s'établir dans le New-Brunswick ?—Il y en a quelques-uns ; c'était des personnes qui s'occupaient aussi en partie à l'agriculture.

Y

Are there any inspectors of fish and oil at Gaspé or at Chaleurs Bay ?—There are none on the Canadian side ; but there are inspectors of fish on the side of New-Brunswick.

Have you any explanation to give on the evidence you have already delivered ?—Yes, with respect to Mr. Duchesnay ; he has not been considered as a Commissioner, I have heard he had come but once.

Have you had any conversation on the subject with Mr. Duchesnay, since you appeared before this Committee ?—Yes, I waited on him having to speak to him on the subject of the Indians of Ristigouche ; he mentioned the Commissioners, saying that he was concerned in the complaints I had made against them, I answered to him that he was not concerned, he desired me to explain that he had not been considered as one of the Commissioners by the inhabitants.

Mr. *Laurent Landry*, Farmer, was called in and examined :

Where do you live ?—At Carleton, Chaleurs Bay.

How long have you lived there ?—I was born there.

You hold property there ?—Yes, I have a farm which I inherited from my father.

Have you any title deed for that farm ?—Yes, a certificate from Governor Cox ; I hold the half of a farm that was granted to Joseph Landry.

Was that certificate ever ratified ?—Yes, it has been ratified by Mr. Christie.

Did you pay any thing for getting it so ratified by Mr. Christie ?—Yes, I have paid four dollars and one half, that is nine dollars for the whole farm.

Who did you pay that money to ?—To Mr. Christie himself.

Did you pay it to him yourself ?—No it was the wife of my Uncle, Nicolas Landry,

Wednesday,

Y a-t-il des inspecteurs de poissons et d'huile à Gaspé ou à la Baie des Chaleurs ?—Il n'y en a pas du côté du Canada ; mais il y a des inspecteurs de poisson du côté de New-Brunswick.

Avez-vous quelques explications à donner sur le témoignage que vous avez déjà rendu ?—Oui, à l'égard de Mr. Duchesnay. Il n'a pas été considéré comme commissaire. J'ai entendu dire qu'il n'était venu qu'une seule année.

Avez-vous eu quelque conversation à ce sujet avec Mr. Duchesnay depuis que vous avez paru devant le Comité ?—Oui, j'ai été le trouver pour lui parler au sujet des sauvages de Ristigouche. Il m'a parlé des commissaires, en me disant qu'il était inclus dans les plaintes que je faisais contre les commissaires. Je lui ai dit, qu'il n'était pas question de lui. Il m'a prié d'expliquer qu'il n'avait pas été considéré par les habitans comme commissaire.

Mr. *Laurent Landry*, cultivateur, a été appelé et examiné :

Où demeurez-vous ?—A Carleton, Baie des Chaleurs.

Y a-t-il longtemps que vous demeurez-là ?—J'y suis né.

Avez-vous des propriétés là ?—Oui, j'ai une terre qui vient de mon père.

Avez-vous des titres pour cette terre ?—Oui, un certificat du Gouverneur Cox. J'ai la moitié d'une terre de cent arpens qui a été accordée à Joseph Landry.

Avez-vous eu une ratification de ce certificat ?—Oui, j'en ai eu une de Mr. Christie.

Avez-vous payé quelque chose pour cette ratification que vous avez eue de Mr. Christie ?—On a payé quatre piastres et demie, c'est-à-dire neuf piastres pour la terre.

A qui avez-vous payé cela ?—A Mr. Christie lui-même.

Est-ce vous qui l'avez payé ?—Non, c'est la femme de mon oncle Nicolas Landry.

Mercredi,

Wednesday, 24th February, 1830.

Mr. *Hugh Cassidy* Fisherman, of Percé, Bay of Chaleurs,
called in and examined :

How long have you lived in the District of Gaspé ?—Twelve years.

Are you a proprietor there ?—I had a property which I disposed of, and I mean to return in the Spring.

What is the state of the fisheries there ; are they prosperous or otherwise ?—They have been pretty prosperous during the last two seasons.

Are they in want of any regulations ?—The Regulations made during the last Session, giving the privilege of *Dernier Equippeur* are found disadvantageous inasmuch as they give a privilege which leaves the fishermen without the means of support, in the case of the failure of the fishery, and prevents others from recovering their debts justly due by the fishermen. They in fact by this means are able to avoid the payment of their debts due to all others than an *Equippeur*.

Are there any complaints in respect to the terms of the Superior Courts at New Carlisle and Percé ?—There are, the terms are not sufficient for transacting the business before the Court.

Friday, 26th February, 1830.

Charles William Ross, Esquire, Merchant of Quebec, called in and examined :

Have you lately visited or resided in the District of Gaspé ?—I resided there part of the years 1826, 1827, and 1828.

In what part ?—In Gaspé Bay.

Did you visit the Bay of Chaleurs ?—No.

Have

Mercredi, 24 Février 1830.

Mr. *Hugh Cassidy*, pêcheur de Percé, Baie des Chaleurs, est appelé et examiné :

Combien de tems avez-vous résidé dans le District de Gaspé ?
—Douze ans.

Y possédez-vous des terres ?—J'avais une propriété dont je me suis défait, et je me propose d'y retourner ce printemps.

En quel état y sont les pêches ? sont-elles dans un état florissant ou non ?—Elles ont été assez florissantes ces deux dernières saisons.

Ont-elles besoin de quelques réglemens ?—Les réglemens faits dans la dernière session, donnant le privilège de dernier équippeur, se sont trouvés défavantageux, en ce qu'ils donnent un privilège qui laisse le pêcheur sans aucun moyen de vivre si la pêche vient à manquer, et empêche les autres à qui les pêcheurs doivent de retirer leurs dettes justement dues. Ils peuvent de fait par ce moyen éviter de payer tous leurs créanciers, à l'exception de l'équippeur.

Se plaint-on des termes des cours supérieures à New-Carlisle et à Percé ?—Il y a des plaintes ; les termes ne suffisent pas pour toutes les affaires qui viennent devant la cour.

Vendredi, 26 Février 1830.

Charles William Ross, écuyer, Marchand de Québec, a été appelé et examiné :

Avez-vous depuis peu visité ou résidé dans le District de Gaspé ?
—J'ai demeuré dans cet endroit partie des années 1826, 1827 et 1828.

Dans quelle partie ?—Dans la Baie de Gaspé.

Avez-vous visité la Baie des Chaleurs ?—Non.

Avez-

Have you had any trade or interest in the District?—I carried on Ship building, the Lumber Trade and general commerce of the District.

Are there any person or persons in the Basin of Gaspé who had it in their power to exercise an undue influence over the Elections of Members to serve in the Assembly?—I do not think so; the last election I have understood was closed at the Basin of Gaspé in consequence of the withdrawing of Joseph Languedoc, who was the opposing Candidate and had only one vote.

How long was the Poll held?—It closed on the second day.

Do you know if the Justices of the Peace at the Basin of Gaspé are natives of the place or strangers, and if they are equally distributed throughout that part of the District?—They are chiefly settlers from Great Britain and the Islands of Jersey and Guernsey; I suppose that one third of them are natives of the place; I conceive that they are distributed pretty equally as regards the population; I suppose that three fourths of the people speak the English language.

Do you know any thing about the state of the Roads in the Basin of Gaspé?—They are very bad.

Can people travel by land all the way from Cape Gaspé to Point Mackarel?—Not until the roads are opened, which I should suppose will be done under the grants of last year.

Are there any ferries in that part of the Country?—None that I know of; there are no settlers on several of the Rivers.

Are the Rivers fordable?—Several of them are not; usually boats are found about them which ferry people over.

Do you know any thing about the duties of the Grand Voyer at Gaspé?—I have heard no complaints.

Where does he reside?—At New Carlisle.

Does

Avez-vous fait quelque commerce ou eu quelque intérêt dans ce district ?---J'y étais engagé dans la construction des vaisseaux, dans le commerce de bois, et dans le commerce général du district.

Y a-t-il dans le Bassin de Gaspé quelque personne ou personnes qui étaient en état d'exercer une influence indue sur les élections de membres pour servir dans l'Assemblée ?---Je ne le crois pas. La dernière élection, à ce que j'ai appris, s'est terminée dans le Bassin de Gaspé par la retraite de Joseph Languedoc, qui était un des candidats, et qui n'eût qu'une voix.

Combien de tems s'est tenu le poll ?---Il se ferma le second jour.

Savez-vous si les Juges de Paix au Bassin de Gaspé, sont natifs de l'endroit, ou étrangers, et s'ils sont distribués également par toute cette partie du district ?---Ce sont pour la plupart des émigrés de la Grande-Bretagne et des Iles de Jersey et de Guernesey. Je suppose qu'un tiers d'entre eux sont natifs de l'endroit. Je conçois qu'ils sont distribués assez généralement, eu égard à la population. Je suppose que les trois quarts du peuple parlent la langue anglaise.

Connaissez-vous quelque chose de l'état des chemins dans le Bassin de Gaspé ?---Ils sont très mauvais.

Les gens peuvent-ils voyager par terre dans toute la distance entre le Cap de Gaspé et la Pointe aux Maquersaux ?---Non, tant que les chemins ne seront pas ouverts, ce qui je crois va se faire par les allocations de l'année dernière.

Y a-t-il quelque traverse dans cette partie du pays ?---Aucune que je connaisse ; il y a plusieurs rivières sans habitations.

Les rivières sont-elles guéables ?---Plusieurs ne le sont pas ; on y trouve ordinairement des batteaux pour traverser les gens.

Connaissez-vous quelque chose des devoirs du Grand-Voyer de Gaspé ?---Je n'ai jamais entendu de plaintes.

Où réside-t-il ?---A New-Carlisle.

Vifite

Does he visit the Bay of Gaspé ?—Yes, I have seen him there.

Do the people experience any inconvenience from the want of a proper Post Office establishment ?—They certainly do. The intercourse is however, I conceive, insufficient to pay the expense of a letter.

What is the nature of the Post Office establishment there ?—The Postmaster General has appointed one person at Gaspé and another at Bay des Chaleurs, who send a Courier to Quebec once or twice the winter, to carry and bring letters for the District; They charge sometimes two shillings and sometimes three for each single letter; this money goes to the Post Master to cover the expense of the Courier.

He is then under no regulation as to the amount he may charge ?—No.

Is there any communication by Post along the Bay either in Summer or Winter ?—None.

Have you heard any complaints that the Jurisdiction of the Provincial Court is limited to too low a sum, and that the terms are too short ?—I have not; on the contrary I have heard complaints that the sum was too high.

Have you heard any body express a wish for an Admiralty Court there ?—Never.

Are you acquainted with the Resolutions taken in the House of Assembly for allowing a premium on fish ?—Yes,

Do you think that they would be favorable to the interest of individuals rather than the general interest of the District ?—No I should consider them as rather tending to the general benefit.

Are there any Roman Catholic Missionaries in the Basin of Gaspé ?—There were none when I was there; I understand there is one now.

Were there any other Missionaries ?—Yes, a Missionary of the Church of England. What

Visite-t-il la Baie de Gaspé ?---Oui, je l'ai vu moi-même.

Les gens éprouvent-ils quelques inconvénients du manque d'un établissement de poste convenable ?---Oui assurément ; les relations sont cependant à ce que je crois insuffisantes pour payer les frais d'une lettre.

Quelle est la nature de l'établissement de poste en cet endroit ?
---Le Maître Général de la Poste a nommé une personne à Gaspé et une autre à la Baie des Chaleurs pour envoyer un courrier à Québec, une ou deux fois pendant l'hiver, porter et apporter les lettres du district : elles demandent quelques fois deux schellings, et même trois pour chaque lettre ; cet argent va au maître de poste pour payer le courrier.

Il n'est par conséquent sujet à aucun règlement, quant à la somme qu'il peut exiger ?---Non.

Y a-t-il quelque communication par la poste le long de la baie, soit en été soit en hiver ?---Aucune.

Avez-vous entendu les gens se plaindre que la juridiction de la cour provinciale fût limitée à une somme trop basse, et que les termes fussent trop courts ?---Non, j'ai entendu des plaintes sur ce que la somme était trop haute.

Avez-vous entendu quelqu'un exprimer et témoigner le désir qu'il y fût établi une Cour d'Amirauté ?---Jamais.

Avez-vous pris connaissance des Résolutions passées dans la Chambre d'Assemblée pour accorder une prime sur le poisson ?---Oui.

Pensez-vous qu'elles tendent plutôt à favoriser les intérêts individuels que les intérêts généraux du district ?---Non, je les considérerais comme tendant plutôt à favoriser l'intérêt général.

Y a-t-il des missionnaires catholiques romain dans le Bassin de Gaspé ?---Il n'y en avait pas pendant que j'y étais ; j'ai appris qu'il y en a un maintenant.

Y avait-il d'autres missionnaires ?---Oui, un missionnaire de l'église d'Angleterre. Quelles

What are the most general Religious denominations in the Basin?---Presbyterians, Methodists and Episcopalians; about one third of the whole are Catholics.

How is it in the Bay of Chaleurs?---I do not know.

Did you ever attend the Missionary Chapel at the Basin?---Yes.

Was the congregation numerous?---Perhaps a couple hundred persons.

How is the Clergyman supported?---By the Society for promoting Christian knowledge; he has £200 sterling per annum.

Do you know what has been the effect in the Basin of the privilege given to the *dernier Equippeur*?---I have not heard complaints; I consider the measure good.

Are there many Agricultural settlers in the Basin of Gaspé?---They are few, but increasing; the people are leaving off the Fisheries and turn to farming.

Do you know any thing of the quality of the Land?---I consider the soil good; I have seen as fine grain there as in any part of the Province.

Is the country mountainous?---That part towards the Bay of Chaleurs near Douglass-Town, appears level for a long distance; the north is mountainous, but covered with timber; the Valley of the River appears to be three miles wide; I understand there is pine timber up the Rivers; I know they are getting out much timber from there this year.

Can the people easily get land and a secure title?---I cannot speak to the subject, I have not heard any complaints.

Did you ever hear any complaints about fees paid to the Commissioners or their Officers?---No. Do

Quelles sont les dénominations religieuses les plus générales dans le Bassin de Gaspé ?—Presbytériens, méthodistes et épiscopaux. Les catholiques forment environ un tiers de toute la population.

Comment est-ce dans la Baie des Chaleurs ?—Je n'en fais rien.

Avez-vous jamais assisté à la chapelle de la mission au Bassin de Gaspé ?—Oui.

La congrégation était-elle nombreuse ?—Il pouvait y avoir un couple de cens personnes.

Par quel moyen le missionnaire est-il supporté ?—Par la société pour avancer l'instruction chrétienne. Il reçoit deux cens livres sterling par an.

Savez-vous quel a été dans le Bassin l'effet du privilège accordé au dernier équippeur ?—Je n'ai pas entendu de plaintes à cet égard ; je crois la mesure bonne.

Y a-t-il beaucoup de cultivateurs dans le Bassin de Gaspé ?—Ils sont en nombre petit, mais croissant ; les gens commencent à abandonner la pêche pour se livrer à l'agriculture.

Connaissez-vous quelque chose de la qualité de la terre ?—Je considère le sol comme étant bon ; j'y ai vu d'aussi bon grain que dans aucune autre partie de la province.

Le pays est-il montagneux ?—La partie du côté de la Baie des Chaleurs près de Douglass-Town paraît un terrain uni dans une longue distance. Le côté du nord est montagneux, mais bien boisé. La vallée qui borde la rivière paraît avoir trois milles de large. J'ai entendu dire qu'il y avait de bien beau bois en haut de la rivière. Je fais qu'ils sortent beaucoup de bois de cet endroit cette année.

Le peuple peut-il facilement se procurer des terres et des bons titres ?—Je ne puis rien dire là-dessus ; je n'ai point entendu de plaintes sur ce sujet.

Avez-vous jamais entendu des plaintes touchant les honoraires payés aux commissaires ou à leurs officiers ?—Non. Avez-

Do you know of any payments made to Surveyors and others who went down with the Commissioners?—I understood they were paid for their work.

Who were they?—Mr Joseph Bouchette and Mr. Hamel, Surveyors; Mr. Laforce, Notary and others; Mr. Christie went down as Secretary, but I believe he was paid by Government; I think he received money to pay for advertising the claims according to the Act.

Did you ever see any of the titles the Commissioners gave for lands there?—I have seen the Register in the Council Office.

Have you understood that the people are satisfied with their titles?—They expected the Law would have given them land they asked for without settlement duty.

Do you know if they have Inspectors of fish and Oil in New-Brunswick?—I cannot say, I have seen the Brands of Inspectors in Nova Scotia.

Are there any Inspectors of fish and oil in Gaspé?—None.

Do you think an Inspection would be beneficial, distinguishing first and second qualities?—I think so; pickled fish in Nova Scotia is divided into three qualities.

How does the District of Gaspé fish stand in foreign markets in respect to Nova Scotia fish?—As far as respects codfish, that of Gaspé is considered the best; The Merchants there send it in bulk to the Mediterranean, and in drums or tubs weighing 128 lbs. net to the Brazils.

Do you know if they allow a premium on fish and oil for exportation in the adjoining Provinces of Nova Scotia and New-Brunswick?—I believe they do.

Do you think a premium ought to be allowed on any fish or oil

Avez-vous eu connaissance de quelques payemens faits aux arpenteurs ou autres qui ont descendu avec les commissaires ?---J'ai compris qu'ils avaient été payés pour leurs ouvrages.

Qui étaient-ils ?---Mr. Joseph Bouchette et Mr. Hamel, arpenteurs. Mr. Laforce, notaire, et autres. Mr. Christie est descendu comme secrétaire, mais je crois qu'il était payé par le gouvernement. Je pense qu'il a reçu de l'argent pour payer les avertissemens des réclamations, tel que prescrit par l'acte.

Avez-vous jamais vu aucun des titres que les commissaires ont donnés pour les terres ?---J'ai vu le régître dans l'office du conseil.

Avez-vous entendu dire que les gens étaient contents de ces titres ?---Ils avaient pensé que la loi leur aurait accordé les terres qu'ils avaient demandées, sans être obligés de payer pour la concession.

Savez-vous s'ils ont des inspecteurs d'huile et de poisson dans le New-Brunswick ?---Je ne puis le dire ; j'ai vu des marques d'inspecteurs à la Nouvelle-Ecosse.

Y a-t-il des inspecteurs de poisson et d'huile à Gaspé ?---Il n'y en a point.

Pensez-vous qu'une inspection serait avantageuse en faisant la distinction des première et seconde qualités ?---Je le crois : le poisson salé à la Nouvelle-Ecosse est divisé en trois différentes qualités.

Comment le poisson du District de Gaspé répond-il sur les marchés étrangers, comparé avec le poisson de la Nouvelle-Ecosse ?---Quant à la morue, celle de Gaspé est considérée la meilleure. Les marchands à cette place l'envoient en grande quantité dans la Méditerranée, et en paquets ou cuiviers pesant cent vingt-huit livres net au Bréfil.

Savez-vous s'ils accordent des primes sur le poisson et l'huile pour l'exportation dans les provinces voisines de la Nouvelle-Ecosse et du New-Brunswick ?---Je crois qu'ils le font.

Pensez-vous qu'une prime devrait être accordée sur aucun
I poisson

oil exported excepting of the first quality?—None, excepting for the first quality.

Are there many persons who go from this part of the Country to the Gaspé fisheries?—A good many from the parishes as far up as Berthier.

What number do you suppose go?—Perhaps five or six hundred.

What number of the craft from the St. Lawrence?—I cannot say exactly, they are a great number; several go from the south shore of the St. Lawrence without entering or reporting at the Customs.

What number may there be of them?—Only a few.

Is there any charge for entering or clearing these vessels?—None, either for vessels or cargo.

Saturday, 27th February 1830.

Mr. Joseph Hamel, Land Surveyor called in and examined :

Have you been in the District of Gaspé along with the Commissioners appointed under the Act 59th Geo. III Chapter 3?—I have been there two years afterwards in 1822 pursuant to an order of Mr. Christie their Secretary, directed to Sebastien Landry; I was there at the request of Sebastien Landry, and other inhabitants from the Bay of Chaleurs, then in Quebec; Mr. Christie was to give me instructions to make certain surveys which remained to be performed, but he did not give me them; and he availed himself of that to refuse to pay the £20 mentioned in the order directed to Sebastien Landry.

Then you have not done any work at any time for the Commissioners?—None, only for the inhabitants.

Are you aware that the Commissioners have employed any Surveyors?

poisson ou aucune huile exporté, excepté qu'ils fussent de la première qualité ?—Non, excepté pour la première qualité.

Y a-t-il beaucoup des personnes qui vont de la Province à la pêche à Gaspé ?—Beaucoup des différentes paroisses à venir jusqu'à Berthier.

Quel nombre pensez-vous y vont ?—Peut-être cinq à six cens.

Quel nombre de goëlettes du Saint-Laurent ?—Je ne puis dire exactement, mais il y en a un grand nombre ; plusieurs vont du côté du sud du fleuve Saint-Laurent, sans faire d'entrée, ni se rapporter à la douane.

Quel nombre peut-il y avoir de celles-là ?—Seulement quelques-unes.

Y a-t-il quelque charge pour entrer et clairer ces petits bâtimens ?—Il n'y en a point ni pour les bâtimens ni pour la cargaison.

Samedi, 27 Février 1830.

Mr. Joseph Hamel, Arpenteur, a été appelé et examiné :

Avez-vous été dans le District de Gaspé avec Messieurs les Commissaires, sous l'Acte cinquante-neuf George Trois, chapitre trois ?—J'y ai été en mil huit cent vingt-deux, deux ans après, par ordre de Mr. Christie, leur secrétaire, adressé à Sébastien Landry. J'y ai été à la demande de Sébastien Landry, et autres habitans de la Baie des Chaleurs, alors à Québec. Mr. Christie devait me donner des instructions pour faire certains arpentages qui restaient à faire ; mais il ne me les a pas données ; c'est sur quoi il s'est appuyé pour refuser vingt livres portées au dit ordre adressé à Sébastien Landry.

Vous n'avez donc en aucun tems fait de l'ouvrage pour les commissaires ?—Non, rien que pour les habitans.

Avez-vous connaissance que les commissaires aient employé quelque

Surveyors?—Mr. Joseph Bouchette, Junior, went down along with them ; but I cannot say whether he was employed by them or no.

Do you know if any money or effects have been paid by the inhabitants to the Commissioners or their Secretary for any work done by them ?—There was annexed to every claim which I have had an opportunity to see during my residence at the Bay of Chaleurs, a receipt signed by Mr. Christie for a certain sum for public notices and advertisements.

How much did he get paid ?—I have got one in my possession for four lots ; it is charged 10s. for the first and 3s. 4d. for each of the other three lots.

Can you exhibit it ?—I will exhibit it.

Do you know if that was authorized by the Commissioners ?—I do not.

Were any other payments made to Mr. Christie ?—I am not aware of it ; other payments were made by the inhabitants for their claims.

To whom were those payments made ?—Some were made to Mr. Laforce, Notary, who went down along with the Commissioners, and according to the declarations of the inhabitants and other persons, they were required to give in their claims in writing.

What was the total cost of the claims ?—Mr. Laforce told me that he received from the inhabitants 10s. for each claim, I got myself £2 10, for the surveying of each land of thirty-three arpents in depth ; when an advertisement was published for one single land, Mr. Christie received 10s. ; which amounts to £3 10, for one land.

Were there many claims given in ?—It is impossible for me to give any accurate idea of it.

What deeds have been granted to the inhabitants ?—Awards entered in the Register of the Commissioners.

Could the inhabitants obtain a copy of those awards ?—Yes ; I myself got some delivered to them. Did

quelque arpenteur ?—Mr. Joseph Bouchette, fils, a descendu avec eux ; je ne fais s'il était employé par eux.

Avez-vous connaissance s'il a été payé quelque argent ou effets par les habitans aux commissaires ou à leur secrétaire pour ouvrage fait par eux ?—Toutes les réclamations que j'ai eu occasion de voir pendant mon séjour dans la Baie des Chaleurs, étaient accompagnées d'un reçu signé par Robert Christie pour une certaine somme pour publication et avertissement.

Combien faisait-il payer ?—J'en ai une entre mes mains pour quatre lots ; il est porté dix schelings pour le premier lot, et trois schelings et quatre deniers pour chacun des trois autres.

Pouvez-vous la produire ?—Je la produirai.

Avez-vous connaissance que cela ait été autorisé par les commissaires ?—Non.

Se faisait-il d'autres payemens à Mr. Christie ?—Je l'ignore ; il s'en faisait d'autres par les habitans pour réclamations.

A qui ces payemens ont-ils été faits ?—Il en a été fait à Mr. Laforce, Notaire, qui est descendu avec les commissaires, et d'après les déclarations des habitans et par plusieurs autres, il était exigé qu'ils fissent leur réclamations par écrit.

Combien coutaient les réclamations en tout ?—Mr. Laforce m'a dit, qu'il recevait dix schelings des habitans pour chaque réclamation. Je faisais payer pour chaque terre de trente-trois arpens de profondeur deux livres dix schelings pour arpentage. Lorsqu'il n'y avait qu'une seule terre pour publication et avertissement, il se payait à Mr. Christie dix schelings, ce qui fait pour une terre trois livres dix schelings.

Y a-t-il eu beaucoup de réclamations ?—Il m'est impossible d'en donner une idée correcte,

Quel titre a-t-il été donné aux habitans ?—Une adjudication entrée dans le régitre des commissaires.

Les habitans pouvaient-ils avoir copies de ces adjudications ?—Oui ; je leur en ai moi-même fait parvenir. Cela

Did that cost any thing ?—Those I copied myself cost nothing ; I cannot say whether the other ones were charged to them ; I have heard Sebastien Landry say that he had paid 3s. 6d. to Mr. Christie for a copy ; but I do not recollect if it was a copy of an award or claim.

Do you know if by means of those awards the inhabitants were secured in the possession of their lands ?—They thought so until now ; but I have heard since that it should be necessary for them to obtain Letters Patent which would cost for a land of one hundred acres about 18s.

Must they employ an Agent in Quebec to obtain those Patents ?—I am not aware of any other means at present ; Mr. Crawford is the Agent of the Crown for the ungranted Lands ; I am the Agent of several persons to obtain Patents for which the obligations have been complied with, since the arrival of the Commissioners in the District. I could not yet succeed to obtain the Patents, because a plan is expected from Mr. Crawford to fix the Crown and Clergy Reserves ; he is to bring it next Spring.

What would be the expense of the Agency for each land of 100 acres ?—Suppose it was necessary to make a separate Petition for each claimant, the Agency would cost hardly less than 20s. ; and moreover the claimant would be obliged to advance the price of the Patents.

Are the lands surveyed ?—I have surveyed some of them in 1822 ; I do not know whether any have been surveyed since.

Who paid for surveying them ?—The claimants.

How much did the surveying cost for each lot ?—The same price as the others, £2 10.

Do you know if any lots have been surveyed at the expense of Government ?—I do not know.

Do you know if there are many individuals who desire to take Crown Lands in the District of Gaspé ?—Yes, from La Nouvelle to Cox ; the two concessions would be immediately taken, if any facilities were afforded ; I have heard that the present Agent requires 20s. for each Location Ticket.

Are

Cela coûtait-il quelque chose ?--Celles que j'ai copiées ne coûtaient rien ; les autres je ne puis dire si on les a fait payer. J'ai entendu dire à Sébastien Landry qu'il avait payé pour une copie trois schelings et six deniers à Mr. Christie ; mais je ne me rappelle pas si c'est pour une copie d'adjudication ou pour réclamation.

Savez-vous si ces adjudications ont servi à affluer aux habitans leurs terres ?--Il l'on cru tel jusqu'à présent, mais j'ai entendu dire depuis qu'il serait nécessaire qu'ils en obtinssent des lettres-patentes, qui coûteraient pour une terre de cent arpens environ dix-huit schelings.

Faut-il qu'ils employent un agent à Québec pour obtenir ces patentes ?--Je ne vois aucun autre moyen à présent. Mr. Crawford est agent de la couronne pour les terres non-concédées. Je suis agent de plusieurs pour obtenir des patentes des terres sur lesquelles les obligations ont été faites depuis l'arrivée des commissaires dans le district. Je n'ai encore pu parvenir à obtenir les patentes, parce qu'on attend un plan de Mr. Crawford, pour fixer la part du clergé et de la couronne ; il doit l'apporter le printemps prochain.

Combien l'agence pour chaque terre de cent arpens coûterait-elle ?--S'il fallait faire une pétition séparée pour chaque réclamant, l'agence ne pourrait coûter guère moins que vingt schelings, encore faudrait-il que le réclamant avançât le prix de la patente.

Les terres font-elles arpentées ?--J'en ai arpenté quelques unes en 1822 ; je ne fais s'il en a été arpentées depuis.

Qui payait l'arpentage alors ?--Les réclamans.

Combien coûtait cet arpentage par lot ?--Le même prix que les autres, deux livres dix schelings.

Savez-vous s'il en a été arpentées aux frais du gouvernement ? --Je ne le fais pas.

Savez-vous s'il y a beaucoup de personnes qui demandent à prendre des terres de la couronne dans le District de Gaspé ?--Oui, depuis La Nouvelle jusqu'à Cox, les deux concessions se prendraient immédiatement s'il y avait facilité. J'ai ouï dire que l'agent actuel prend vingt schelings par billet de location.

Les

Are the Lands good in the District of Gaspé ?—They are excellent.

Are they of a great extent ?—No more than two concessions, unless it be in certain Bays and along the Rivers ; and the mountain in rear of Carleton.

What kind of Land is to be found in the interior ?—I have penetrated in the interior only by the River Matapédiac, to the Lake, and from thence to Mitis, generally the lands are fit for cultivation.

In what condition are the roads in the District ? I am unacquainted with the state of the Roads from Carlisle to Gaspé ; going up the Bay there are roads only in certain parts ; from the River Nouvelle to Ristigouche, a distance of about eight leagues, there is none at all ; there are several unfordable Rivers without any ferry established on them.

Would it be practicable to make a good road by the way you have taken to go from Ristigouche to Mitis, along the River and Lake Matapédiac ? Yes, on the east side.

Is that the way they have laid down the new road ? No ; they laid it down through the interior, where according to the report of the Indians and from the aspect of the country, I believe it impracticable.

Is the road laid down longer than that by which you came ?—Yes, it is longer, and especially to go from the Lake to Mitis.

Pierre Laforce, Esquire, Notary, of Quebec, called in and examined :

Have you not been at Gaspé along with the Commissioners appointed under the Act to secure the inhabitants in the enjoyment and possession of their lands ? Yes.

Have you been there for a long while and at several times ?—I have been there only the last year with Mr. Taschereau.

Was Mr. Christie there that year ? Yes, he was there.

Did

Les terres sont-elles bonnes dans le District de Gaspé?—Elles sont excellentes.

Sont-elles d'une grande étendue?—Il ne peut se trouver plus de deux concessions, à moins que ce ne soit dans certaines baies, et le long des rivières, et à la montagne derrière Carleton.

Comment sont les terres dans l'intérieur?—Je n'y ai pénétré que par la rivière Matapédia jusqu'au lac, et de là à Métis : les terres y sont généralement propre à la culture.

Comment sont les chemins dans le district?—Je ne connais pas l'état des chemins depuis Carlisle, en gagnant Gaspé. En gagnant dans le haut de la Baie, il n'y a de chemins que par place ; depuis la Rivière Nouvelle jusqu'à Ristigouche, distance d'environ huit lieues, il n'y en a pas du tout. Il y a plusieurs rivières non guéables, et où il n'y a pas de passage d'établie.

Y a-t-il un moyen de faire un bon chemin par la route que vous avez suivie depuis la Ristigouche jusqu'à Métis, le long de la Rivière et Lac Matapédia?—Oui, du côté de l'est.

Est-ce par là qu'ils ont tracé le nouveau chemin?—Non, ils l'ont tracé dans l'intérieur, où les sauvages ont rapporté que c'était impraticable, je crois d'après l'aspect du pays.

Le chemin tracé est-il plus long que celui par lequel vous êtes venu?—Oui, il est plus long et surtout du lac à gagner Métis.

Pierre Laforce, écuyer, Notaire à Québec, a été appelé et examiné :

Avez-vous été à Gaspé avec les commissaires nommé en vertu de l'acte pour assurer les habitants dans la possession de leurs terres?—Oui.

Y avez-vous été longtemps et à plusieurs reprises?—J'y ai été la dernière année seulement avec Mr. Taschereau.

Mr. Christie y était il cette année là?—Il y était.

Sont-ce

Did you undertake that journey at the request of the Commissioners ?—Having expressed a desire to go there, as Notary, Mr. Taschereau told me he thought that I would do well, as there was no Notary in those parts able to draw up the claims.

Did you draw up any of those claims ?—Yes ; many of them.

By whom were you paid ?—By the claimants.

Was there a tariff of fees ?—No, I was there as a Notary ; I had made it a rule to charge so much for the claim of a single lot, and so much for the additional lots belonging to the same person ; I engaged myself moreover to follow all the necessary proceedings until those claims should be confirmed or set aside by the Commissioners.

How much did you charge for that ?—I believe it was 10s. for one lot and 2s. 6d. for each additional lot belonging to the same individual.

Do you know if many of those claims have been confirmed or set aside ?—Many of them have been confirmed.

Did any of the claimants make any objection on the subject of your fees ?—Some of them, thinking they were too high applied to Mr. Taschereau, who tried to induce me to make them for 5s. I told him that I would rather go back to Quebec ; a person by the name of Mann was employed by a few of them, and drew up their claims for five shillings, but the generality of the claimants employed me.

Were there at that time any other person employed to draw up claims or to make surveys, who had gone down along with the Commissioners ?—Mr. Denis Bruneau, Lawyer, went down along with us ; he filed the oppositions when several persons claimed the same lot ; we found there Mr. O'Hara, who was employed in surveying.

Do you know how much Mr. Bruneau charged for these oppositions ?—No.

What

Sont-ce les commissaires qui se font adressés à vous pour faire ce voyage ?—J'avais montré un désir d'y aller comme notaire, et Mr. Taschereau m'a dit qu'il croyait que je ferais bien, vu qu'il n'y avait pas là de notaire capable de dresser les réclamations.

Avez-vous dressé de ces réclamations ?—Oui, j'en ai dressé beaucoup.

Par qui étiez-vous payé ?—Par le réclamant.

Y avait-il un tarif d'honoraires ?—Non ; j'étais comme notaire. Je m'étais fait une règle de charger tant par réclamation pour un seul lot, et tant pour les lots additionnels appartenant aux mêmes personnes. Je m'obligeais en outre à toutes les démarches nécessaires, jusqu'à ce que ces réclamations fussent confirmées ou rejetées par les commissaires.

Combien vous faisiez-vous payer pour cela ?—Je crois que c'est dix schelings pour un lot, et deux schelings et six deniers pour chaque lot additionnel appartenant au même individu.

Avez-vous connaissance si beaucoup de ces réclamations ont été confirmées ou rejetées ?—Beaucoup ont été confirmées.

Y a-t-il eu quelque objection faite par les réclamans au sujet de vos honoraires ?—Il y en a qui ont trouvé que c'était trop cher, et ils ont été trouver Mr. Taschereau, qui a voulu me les faire faire pour cinq schelings. Je lui ai dit que j'aimais mieux m'en retourner à Québec. Un nommé Mann a été employé par quelques-uns, auxquels il les faisait pour cinq schelings, mais j'y ai resté, et les réclamans m'ont généralement employé.

Y avait-il quelque autre personne employée pour faire des réclamations ou arpentages, qui avait descendu avec les commissaires ?—Mr. Denis Bruneau, avocat, a descendu avec nous ; il filait des oppositions, lorsque quelque autre réclamait pour le même lot. Nous avons trouvé Mr. O'Hara qui faisait des arpentages.

Savez-vous combien Mr. Bruneau se faisait payer pour les oppositions ?—Non.

L'arpenteur

What did the Surveyor charge ?—I do not know.

Did the Secretary charge any thing ? He charged 6d. or 7½d. for each line of writing, for the publication of the claims.

Do you know whether he had any tariff ?—I do not ; I observed to him that I thought he was entitled to get paid so much for each line of printing and not for each line of writing.

What could be the amount he received for each claim ?—I cannot say, I think it amounted sometimes to 20s. or 25s.

Did the claimants complain of that ?—Yes, and Mr. Christie said that he would return them the surplus, should the printing not amount to so much ; but that he could not exactly tell.

Did those complaints come to the knowledge of Mr. Taschereau ?—I am not aware of it ; Mr. Taschereau was in one tent, and Mr. Christie in the other ; at La Nouvelle Mr. Christie and Mr. Taschereau were in the same room, and Mr. Christie received the money at the end of the table.

Do you know if the claimants have derived any advantage from their claims ?—I presume so ; as to myself I gave in a claim on behalf of my family, and it was confirmed.

Do you believe that by that claim you have been secured in the property of the lands which you have claimed without any other title deed or further expense ?—I conceive at present that that is sufficient.

Did you hear that there are still difficulties with respect to the validity of those confirmations ?—No.

What kind of deed have you got for the lands you have claimed ?—A Location Ticket from Lieutenant Governor Cox, given to my father.

Do you know of any complaints made by the inhabitants of the District of Gaspé while you were there ?—I heard them complain of the power exercised by the House of Robin over the inhabitants

L'arpenteur, combien se fait-il payer ?—Je n'en fais rien.

Le secrétaire se faisait-il payer quelque chose ?—Il se faisait payer douze à quinze sous par ligne d'écriture pour la publication des réclamations.

Savez-vous s'il avait quelque tarif ?—Je ne le fais pas. Je lui ai observé que je croyais que c'était que pour ligne d'impression, et non pour ligne d'écriture, qu'il fallait se faire payer.

A combien pouvait monter les payemens qu'on lui faisait pour une réclamation ?—Je ne puis le dire, je crois que cela montait quelque fois à vingt schelings ou vingt-cinq schelings.

Les réclamans se plaignaient ils de cela ?—Oui, et Mr. Christie leur disait qu'il leur remettrait le surplus si l'impression ne coûtait pas autant ; qu'il ne pouvait pas le dire au juste.

Mr. Taschereau a-t-il eu connaissance de ces plaintes là ?—Je n'ai pas connaissance de cela. Mr. Taschereau était dans une rente et Mr. Christie dans l'autre. A La Nouvelle, Mr. Taschereau et Mr. Christie étaient dans la même chambre, et Mr. Christie recevait l'argent à l'autre bout de la table.

Savez-vous si les réclamans ont retiré quelque avantage de leurs réclamations ?—Je le présume. Quant à moi j'ai fait une réclamation pour ma famille, qui a été confirmée.

Croyez-vous que cette confirmation vous assure la propriété des terres que vous avez réclamées sans autre titre ou frais ?—Je conçois dans ce moment que cela est suffisant.

Avez-vous entendu dire qu'il y a encore des difficultés au sujet de la validité de ces confirmations ?—Non.

Quel sorte de titre avez-vous pour les terres que vous avez réclamées ?—Un billet de location du Lieutenant Gouverneur Cox fait à mon père.

Avez-vous connaissance de quelques plaintes faites par les habitans du District de Gaspé pendant que vous y étiez ?—J'ai entendu des plaintes du pouvoir que la maison de Robin avait sur les
habitan

bitants who are much indebted to them ; they told me that that house controled the elections, and that a few years before, the Independent Electors had been prevented from voting by means of violence and threats.

Where did that happen ?—Between Bonaventure and Carlisle ; they shewed me the place where people in the interest of the Messrs. Robin, had gathered in a crowd, armed with sticks, to hinder the others from voting, and the electors were compelled to withdraw after having been cudgelled.

Does that house exercise any influence over the Magistracy and the persons composing the Courts of Justice in Gaspé ?—I cannot say positively, but it appeared to me that it exercises a great influence every where.

To what cause is that influence assigned ?—It is because all the people are indebted to them.

Thursday, 4th March, 1830.

Robert Christie, Esquire, called in and examined :

You were Secretary to the Commissioners appointed under the Act 59th George III. chap. 3, for securing the inhabitants of Gaspé in the possession of their lands ?—I was.

Did you go to Gaspé with the Commissioners ?—I did in 1819, with Mr. Taschereau and Mr. Duchesnay ; in 1820, with Mr. Taschereau and in 1823 with Mr. Taschereau again.

Had you a Commission from the Government ?—Yes.

Was there any salary attached to the situation ?—There was an allowance, I think of £300, for the whole time that the business might last.

Were there any fees established by any authority ?—The Act provides for the expenses of publication, and I believe there was a small allowance for enregistrement, and taking evidence on the various claims,

habitans qui lui étaient beaucoup endettés. Ils m'ont dit que cette maison maîtrisait les élections, et que quelques années auparavant on avait empêché les électeurs indépendans de voter par la violence et les menaces.

Où cela est-il arrivé ?—Entre Bonaventure et Carlisle ; on m'a montré l'endroit où les gens dans l'intérêt des Messieurs Robin s'étaient attroupés, armés de bâtons, pour empêcher les autres de voter ; et les électeurs ont été forcés de se retirer après avoir reçu des coups de bâtons.

Cette maison a-t-elle quelque influence sur la magistrature et ceux qui composent les cours de justice dans Gaspé ?—Je ne puis le dire particulièrement ; mais il m'a paru qu'elle avait une grande influence par tout.

A quoi attribue t-on cette influence ?—C'est que tout le monde leur doit.

Jeudi, 4 Mars 1830.

Robert Christie, écuyer, a été appelé et interrogé :

Vous étiez secrétaire des commissaires nommés en vertu de l'Acte cinquante-neuf George Trois, chapitre Trois, pour assurer les habitans de Gaspé dans la possession de leurs terres ?—Oui.

Avez-vous été à Gaspé avec les commissaires ?—J'y ai été en 1819, avec Mr. Taschereau et Mr. Duchesnay. En 1820, avec Mr. Taschereau, et en 1823 avec Mr. Taschereau de nouveau.

Aviez-vous une commission du gouvernement ?—Oui.

Y avait-il quelque salaire attaché à la situation ?—Je crois qu'il y avait une allocation de trois cens livres pour tout le tems que l'affaire pourrait durer.

Y avait-il des honoraires d'établis par quelque autorité ?—L'acte pourvoit aux frais de publication, et il était je crois alloué quelque chose pour l'enregistrement ; pour prendre des témoignages à l'égard

claims, which allowance together with the monies for the publication did not cover the expenses of the publication in The Quebec Gazette as required by the Act.

By what authority was the allowance for taking evidence and registration made ?—With the concurrence of the Commissioners, as a *quantum meruit* for the services performed.

What was the number of reclamations or claims made ?—I cannot say exactly ; but I suppose somewhere between six or eight hundred ; I have not the Registers in my possession, there were two sets each of two volumes, one of which after the service was completed was according to the Act deposited in the office of the Executive Council ; the other was given to the Land Agent for Gaspé, by order of the Governor, for the facility of the inhabitants ; the evidence did not go into the Registers ; they contained nothing but the specification of the claims, the nature of the lands families claimed, the date of the several insertions in The Quebec Gazette, the substance of the oppositions (when any were made), the names of the witnesses examined and the several adjudications ; The evidence remained on the files in my possession with the original claims ; the documentary evidence was given to the claimants on their applying after the close of the Commission, and those not applied for are deposited with the Land Agent Mr. Crawford.

Is there any thing to pay on those ?—I should think not ; I know of nothing.

When was the Register delivered to the Land Agent ?—I think it was delivered in 1826 to Mr. Crawford ; I cannot be positive as to the precise time.

Do you mean to say the claims were the claims of seven or eight hundred persons ?—No ; the individual claims as they stand on the Register, in some instances comprehend the claims of several heads of families ; this mode was adopted to facilitate the proceedings and save expenses.

How many claims were ratified and confirmed ?—The Registers will

l'égard des réclamations diverses ; laquelle allocation avec ensemble celle pour la publication, ne couvrirait pas à la fin, au meilleur de ma mémoire, les frais de publication dans La Gazette de Québec, ainsi que prescrit par l'acte.

Par quelle autorité fut faite l'allocation pour prendre des témoignages et pour l'enregistrement ?—Avec le concours des commissaires comme *quantum meruit* pour les services rendus.

Quel fut le nombre des réclamations ou prétensions qui furent faites ?—C'est ce que je ne puis dire avec exactitude ; mais je supposerais qu'il a pu y en avoir entre six à huit cens. Les régîtres ne sont pas en ma possession ; ils ont été tenus à parties doubles dont une, après que le service a été achevé, a été, en conformité de l'acte, déposée au bureau du Conseil Exécutif, l'autre a été donnée à l'agent des terres pour Gaspé, par ordre du Gouverneur pour la facilité des habitans. Les enquêtes n'ont pas été entrées dans le régître, qui ne contiennent autre chose que la spécification de la réclamation, la nature des biens réclamés, la date des diverses insertions dans La Gazette de Québec, la substance des oppositions lorsqu'il en a été faites ; les noms des témoins interrogés, et les diverses adjudications qui ont été faites. Les témoignages sont restés dans les liasses par devers moi, avec les réclamations originales. Les témoignages *documentaires* ont été donnés au réclaman qui les ont demandés après la clôture de la commission, et ceux qu'on n'est pas venu chercher sont entre les mains de l'agent des terres, Mr. Crawford.

Y a-t-il quelque chose à payer pour les avoir ?—Je croirais que non : je n'en fais rien.

En quel tems le régître a-t-il été remis à l'agent des terres ?—Je crois qu'il a été remis à Mr. Crawford en 1826. Je ne puis rien dire de positif sur le tems précis.

Voulez-vous dire que les réclamations étaient les réclamations de sept à huit cent personnes ?—Non, les réclamations individuelles selon qu'elles sont couchées dans le régître, comprennent en plusieurs cas les réclamations de plusieurs chefs de famille. On a adopté ce mode pour faciliter les procédés, et épargner les dépenses.

Combien de réclamations ont été ratifiées et confirmées ?—Le
L régître

will shew in every instance when improvements and clearances had been *bona fide* made, before the claim was printed, the claims were confirmed ; in many instances the Commissioners received claims for lands not occupied, the Petitioners stating that it was their intention to occupy and improve them ; on publication of these claims which were not strictly within the meaning of the Act, if it happened that there was no opposition, the Commissioners recommended them for grants, which recommendation stands on the Register.

How many persons in the whole do you suppose were concerned in these claims ?—I should think between two or three thousand ; but I cannot speak with certainty without examining the Register ; I believe that there were ten individuals in the County of Gaspé that did not claim ; I know of none having a claim who did not bring it forward.

What do you suppose was the cost attending each claim ?—I cannot say, but I can state with confidence that I do not believe the whole amount received by myself for Gazetting and taking evidence and enregistering, exceeded £120.

Were not there surveys and agency ?—Yes, Mr. Alexander Buchanan, Advocate, and Mr. Joseph Bouchette, Surveyor, went down with the Commissioners in 1819 ; and in 1820 Mr. Laforce, Notary, and Mr. Bruneau, Advocate, and they were employed by the inhabitants ; Mr. Bouchette I think had an indemnity for his loss of time, only amounting I believe to £70 ; I understood that this was without prejudice for any compensation, which he might derive for services which he might perform as a Surveyor for individuals ; the Agency of these or other persons was indispensable to enable the Commissioners effectually to perform their duty.

What did Mr. Bouchette do for the public ?—He gave his attendance and furnished the Commissioners with plans of the Townships and Settlements.

Had any other persons, employed as Surveyors or Agents, an indemnity ?—Yes, Mr. O'Hara, Surveyor, resident at Gaspé, and

régître le montrera. Dans tous les cas où il avait été fait de bonne foi des améliorations et des défrichemens, avant que la réclamation eût été imprimée, les prétentions étaient toujours confirmées. Dans plusieurs circonstances les commissaires reçurent des réclamations pour des terres non-occupées, les pétitionnaires disant que leur intention était de s'y établir et de les exploiter. Sur la publication des réclamations qui n'entraient pas strictement dans les termes de l'acte, s'il arrivait qu'il n'y avait pas d'opposition, les commissaires recommandaient les réclamans ; lesquelles recommandations se trouvent couchées dans le régître.

Combien supposez vous qu'il y ait eut de personnes en tout qui ont été concernées dans ces réclamations ?—Je supposerais qu'il y en a eu entre deux à trois milles ; mais je ne puis parler avec exactitude sans examiner le régître. Je crois qu'il y a eu dans tout le Comté de Gaspé dix personnes qui n'ont présenté aucune réclamation. Je ne connais personne qui, ayant une réclamation à faire, ne l'a pas présentée.

Quels ont été, supposez-vous, les frais de telle réclamation ?—Je ne puis le dire ; mais je peu avancer en toute connaissance, que toute la somme par moi reçue pour publications dans *La Gazette*, et pour prendre les témoignages, n'a pas montée à plus de cent vingt livres.

N'y a-t-il pas eu des arpentages et une agence ?—Oui, M. Alexander Buchanan, avocat, et M. Joseph Bouchette, arpenteur, sont descendus avec les commissaires en 1819 ; et en 1820, M. Laforce, notaire et M. Bruneau, avocat ; et ils furent employés par les habitans. Je crois que M. Bouchette a reçu une indemnité pour son tems ; laquelle n'a été, je crois, que de 70 livres. J'ai entendu dire que cela a été sans préjudice de ce qu'il a pu recevoir pour les services qu'il a pu rendre aux individus, comme arpenteur. L'agence de ces personnes at autres était indispensable pour mettre les commissaires en état de remplir leur devoir avec efficacité.

Qu'a fait M. Bouchette pour le public ?—Il a affisté les commissaires, et leur a fourni des plans des townships et des établissemens.

A-t-il été aussi indemnisé d'autres personnes employées comme arpenteurs ou agens ?—Oui, M. O'Hara, arpenteur, résidant à Gaspé,

and Mr. McNeil, Surveyor, also residing there, employed the subsequent years, had a small indemnity for services from the Commissioners of the same nature as Mr. Bouchette.

Were they all employed by the inhabitants ?—They were.

Do you know what was the charge for surveys and agency ?—I do not know, but I believe them to have been moderate and fair.

What was the highest amount which you received for any claim for publication and enregistering ?—I cannot say ; the highest was from Messrs. Robin, which did not cover the expenses of disbursements for publication in The Quebec Gazette.

Were the Commissioners aware of your receipts from the parties ?—They were, as it was authorized by the Act, with respect to Gazetting. The evidence taken was in some instances long, and required a good deal of writing, and was given on oath. I understand that the adjudication or confirmation of the claims of the parties are a sufficient title to secure them in the possession of their lands ; that is a question of law, which must be determined according to the Act ; I myself think that there can be no doubt of it, in respect to the adjudications.

What kind of titles did the people produce ?—Very generally no other title but evidence of their possession, enjoyment and *bona fide* improvements ; in some instances, but very few, Location Certificates, principally signed by the late Mr. Collins, Deputy Surveyor General, were produced.

Are you aware of any applications for patents conformably to these adjudications ?...There have been in or one two instances.

What has been the result ? They have been unavoidably delayed until the Surveyor General can lay out according to the Constitutional Act, the Reserves for the support of a Protestant Clergy,

Gaspé, et M. McNeil, arpenteur, aussi résidant dans l'endroit, employés l'année subséquente ont reçu une légère indemnité des commissaires pour des services de la même nature que ceux rendus par M. Bouchette.

Ont-ils tous été employés par les habitants ?—Oui.

Savez-vous ce qu'on exigeait pour les arpentages et pour l'agence ?—Je ne fais pas, mais je crois qu'on a demandé que ce qui était raisonnable.

Quelle a été la plus forte somme que vous avez reçue pour aucune réclamation, pour publication et enrégistrement ?—Je ne puis dire, la plus forte somme a été payée par les Messieurs Robin, et elle n'a pu couvrir les frais de déboursés pour publication dans La Gazette de Québec.

Les commissaires avaient-ils connaissance de ce que vous receviez des parties ?—Oui, l'acte les autorisant à cet effet à l'égard des publications dans la Gazette. Les témoignages qui ont été pris, ont été en quelques cas bien longs, et demandait beaucoup d'écriture, et étaient donnés sous serment. Je suis informé que l'adjudication ou confirmation des réclamations des parties sont des titres suffisants pour les assurer dans la possession de leurs terres. C'est une question de droit, qui doit être décidée d'après l'acte. Je pense moi-même que la chose est hors de doute, quand à ce qui regarde les adjudications.

Quelle sorte de titres les gens produisaient-ils ?—Ils ne produisaient généralement d'autres titres que la preuve de leur possession et de leur jouissance et des améliorations qu'ils avaient faites de bonnes fois. Dans quelques cas, mais bien rare, ils produisaient des certificats de location, la plus part signés par feu Mons. Collins, Député Arpenteur Général.

Est-il à votre connaissance qu'il ait été fait des applications pour des patentes en conformité de ces adjudications ?—Il y en a été fait dans un ou deux cas.

Quelle en a été le résultat ?—Elles ont été inévitablement remises jusqu'à ce que l'arpenteur général puisse en conformité de l'acte constitutionnel marquer les réserves pour le support d'un
clergé

Clergy, which is now in progress; application being made for a Warrant of survey to this effect.

Have you any knowledge of the Commissioners personally having exacted or received any money or other articles from the claimants?—I have no knowledge of it; on the contrary I wholly disbelieve it, and am convinced that such imputation is utterly groundless.

Do you know what is the condition of the Roman Catholic Missionaries in the District of Gaspé? I believe they are as well off there as in other Missions, and better, particularly at Carleton and Bonaventure; the Missionary at Percé and Gaspé is barely supported.

Do you think there is any want of an Admiralty Jurisdiction at Gaspé?—I do not know that it is indispensable but it might occasionally; I believe that Mr. Justice Thompson has a surrogation from the Admiralty Judge at Quebec.

Do you conceive that the Jurisdiction of the Provincial Court is too low?—I think it sufficient for the present; but I conceive that an appeal to the Court at Quebec in cases above £10 sterling would be beneficial.

Do you think the present terms sufficient? I think them quite sufficient, particularly in Chaleurs Bay.

Do you know any thing concerning the state of the Post Office at Gaspé? There is none; I think the present state of the District could not afford one; they have a Courier to Quebec once or twice in the Winter.

What is the state of the Roads? They are improving wonderfully.

Is there a communication generally throughout the District by Land? Not yet, but the grant of last winter will materially contribute towards it.

When were you last in Gaspé? In the Summer of 1828.

What

clergé protestant, chose qui est maintenant en progrès, ayant été fait application pour un *warrant* d'arpentage à cet effet.

Est-il à votre connaissance que les commissaires, personnellement, aient exigé ou reçu quelque argent ou autre articles des réclama-mans ?—Je n'en ai aucune connaissance ; au contraire, j'en doute toute à fait, et je suis convaincu qu'une telle imputation est sans aucun fondement.

Savez-vous quelle est la situation des missionnaires catholiques-romains dans le district de Gaspé ?—Je crois qu'ils y sont aussi bien que dans aucune autre mission, et mieux, surtout à Carleton et à Bonaventure. Le missionnaire à Percé et à Gaspé est moyennement supporté.

Croyez-vous qu'il soit besoin d'une cour d'admirauté à Gaspé ?—Je ne crois pas que la chose soit indispensable ; mais elle y ferait quelque fois de quelque utilité. Je crois que M. Thompson, juge de Gaspé, a des lettres de subdélégation du juge de l'amirauté à Québec.

Croyez-vous que la juridiction de la cour provinciale soit trop basse ?—Je la crois suffisante pour le présent, mais je crois qu'il serait avantageux de permettre l'appel à la cour de Québec, dans les causes au-dessus de dix livres sterling.

Croyez-vous que les termes actuels sont suffisants ?—Je crois qu'ils sont tout-à-fait suffisants, surtout dans la Baie des Chaleurs.

Connaissez-vous quelque chose au sujet de l'état du bureau de la poste à Gaspé ?—Il n'y en a pas, je crois que l'état actuel du district ne pourrait pas en admettre. Ils ont un courrier qui fait le voyage de Québec, une ou deux fois par hiver.

Quel est l'état des chemins ?—Ils s'améliorent avec une rapidité merveilleuse.

Y a-t-il généralement d'établie partout le district une communication par terre ?—Pas encore, mais l'affectation de l'année dernière va contribuer grandement à en obtenir une.

Quand êtes-vous allés à Gaspé pour la dernière fois ?—Dans l'été de 1828.

Quel

What is the state of the land communication to the other settled parts of the Province, and to Quebec?—There is none as yet, but on the opening of the intended Mitis Road there will be a communication opened between that District and the Capital.

Are there any difficulties at the Rivers in the District for want of ferries?—Not more than is to be expected in a new Country; and provisions were made on the subject by the Quarter Sessions in Gaspé in 1824, or subsequently.

Have you any knowledge of the manner in which the duties of the Office of Grand Voyer are performed in the District of Gaspé?—I believe them to be very faithfully and indefatigably performed, and have reason to know that the Grand Voyer, Mr. McRae, has at much trouble and personal expense to himself, been very instrumental in opening communications and improving the Roads, and that his conduct as Grand Voyer is very generally approved of among the inhabitants.

Friday, 5th March, 1830.

The Hon. Jean Thomas Taschereau, called in and examined :

You were one of the Commissioners under the Act 59th Geo. III chap. 3, to secure the inhabitants of Gaspé in the possession of their lands?—Yes; I was the Chairman of the Commission, with Mr. J. Duchesnay and Mr. G. W. Allsopp Commissioners.

Have you been several times at Gaspé for the execution of the Act, and when?—I was there three times, first in 1819, and in 1823 for the last time.

Did any other Commissioner accompany you there?—The first year, I was in Company with Mr. Duchesnay.

Did any other person employed by the Commission go there with you?—I was with the Secretary of the Commission Mr. Christie.

Did

Quel est l'état de la communication de terre aux autres parties établies de la province et à Québec ?—Il n'y en a pas encore ; mais aussitôt que sera ouvert le chemin proposé de Mitis, il y aura une communication d'ouverte entre ce district et la capitale.

Rencontre-t-on, faute de traverses, des difficultés aux rivières de ce district ?—Pas plus qu'on ne doit l'attendre dans un nouveau pays ; et les sessions de trimestre à Gaspé adoptèrent quelque mesures à ce sujet en 1824, ou subséquemment.

Avez vous quelque connaissance sur la manière dont les devoirs du Grand Voyer sont remplis dans le district de Gaspé ?—Je crois qu'il sont remplis fidèlement et infatigablement, et j'ai eu occasion de connaître que M. McRea, le Grand Voyer, a contribué grandement, et en s'exposant personnellement à de grands frais et à un trouble considérable, à faire ouvrir des communications, et à améliorer les chemins, et que sa conduite comme Grand-Voyer est très généralement approuvée parmi les habitants.

Vendredi, 5 Mars 1830.

L'honorable *J. Thos. Taschereau*, a été appelé et examiné.

Vous-avez été commissaire sous l'acte cinquante-neuf George Trois, chapitre trois. pour assurer les habitants de Gaspé dans la possession de leur terres ?—Oui, j'étais président de la commission avec M. J. Duchesnay et M. G. W. Allsopp, commissaires.

Avez-vous été plusieurs fois à Gaspé pour l'exécution de l'acte et quand ?—J'y ait été trois fois, la première en 1819, et la dernière en 1823.

Avez-vous été là avec d'autres commissaires ?—La première année j'y ai été avec M. Duchesnay.

Y avez-vous été avec d'autres personnes employées par la commission ?—J'étais avec le secrétaire de la commission, M. Christie.

M

Le

Did the Commission employ any Surveyors, Notaries or Lawyers for the Execution of the duties of the Commission?—The Government employed Mr. Joseph Bouchette, Junior, Deputy Provincial Surveyor, and Mr. O'Hara, also Surveyor; we did not employ any Lawyer nor Notary; Mr. Buchanan went there the first year, Mr. Denis Bruneau, Lawyer, and Mr. Laforce, Notary, went there one of the following years; they worked as well as the Surveyors for those who chose to employ them; others whose names I do not recollect, were also employed by the inhabitants; they made the claims, descriptions, surveys, and other proceedings to be submitted to the Commissioners for adjudication, according to the Act; They were employed by those who chose so to do, and they were paid according to agreement.

There was no tariff of fees established by the Commissioners?—Not any.

Did Mr. Christie receive any fees?—Mr. Christie received something for each claim, for the printing of claims, and something as I think, as *quantum me uit* for some extra work.

Was that *quantum meruit* regulated by the Commissioners?—No; Mr. Duchesnay and myself did not chose to take upon ourselves to deny or allow, having no *data* whereby to regulate ourselves in this respect.

Had the Surveyors employed by Government a fixed sum, or were they paid according to the *quantum meruit*?—The Surveyors, that is Mr. Bouchette, Mr. O'Hara and another one, have received a small sum from the Government; I have heard that they got paid by their employers, as the other Surveyors.

They had no exclusive right to be employed?—When the Commissioners found that the descriptions or Rhomb-lines were insufficient, they required that the claimants should get them drawn up more correct, but by whomsoever they chose; those Surveyors were generally employed, for there were no other ones present; New descriptions were particularly necessary when claimants contended about the extent of lots of ground, division lines, or other circumstances.

Can you tell how many claims were made?—The greater number

La commission a-t-elle employé des arpenteurs, notaires, ou gens de loi, en exécution de la commission ?—Le gouvernement a employé M. Jos. Bouchette, junior, député arpenteur général, et M. O'Hara, aussi arpenteur. Nous n'avons pas employé d'avocat ni de notaire. M. Buchanan est venu la première année, et M. Denis Brunneau, avocat, et M. Laforce, notaire, sont venus l'une des années suivantes. Ils ont travaillé aussi bien que les arpenteurs, pour ceux qui ont bien voulu les employer. Il y en a d'autres qui ont été employés par les habitants, dont je ne me rappelle pas les noms. Ils faisaient les réclamations, désignations, arpentages et autres procédures pour être soumises aux commissaires pour adjudication conformément à l'acte. Les employait qui voulait et ils les payaient selon leurs conventions.

Il n'y a eu aucun tarif d'honoraires de fixé par les commissaires ?—Aucun.

M. Christie recevait-il des honoraires ?—M. Christie recevait quelque chose pour chaque réclamation, pour l'impression des réclamations, et je crois quelque chose comme *quantum meruit* pour quelques ouvrage extra.

Ce *quantum meruit* était-il déterminé par les commissaires ?—Non, M. Duchesnay et moi nous n'avons pas voulu prendre sur nous ni de refuser ni d'allouer, n'ayant aucune donnée pour nous guider à cet égard.

Les arpenteurs qui ont été employés par le gouvernement ont-ils eu une somme fixe, ou ont-ils été payé sur le *quantum meruit* ?—Les arpenteurs, c'est-à-dire, M. Bouchette, M. O'Hara, et un autre, ont eu une petite somme du gouvernement. J'ai entendu dire qu'ils se faisaient payer par les gens qui les employait, comme les autres arpenteurs.

Ils n'avaient aucun droit exclusif d'être employés ?—Lorsque les commissaires trouvaient les descriptions et rhombs de vents insuffisants, ils exigeaient que les réclamants vinssent à en faire faire d'autres plus exactes ; mais par qui ils voulaient. Ils étaient ordinairement employés parce qu'il ne s'en trouvaient pas d'autres présents. Des nouvelles descriptions devenaient surtout nécessaires lorsque les réclamants se disputaient sur l'étendue, de terrain, lignes ou autres circonstances.

Pouvez-vous dire combien il y a eu de réclamations de faites ?
—La

ber of the inhabitants have claimed, but I cannot say exactly to what number ; I think the claims amounted to nearly two thousand ; The Registers and Reports submitted to the Legislature from 1820 to 1824 can prove it.

How many adjudications were made ? Some of those who had filed their claims did not follow them up until decided ; the Registers can show the number.

Are those adjudications sufficient to secure the persons in whose behalf they were made, in the enjoyment of their lands ? In certain cases the Act declares them proprietors after the adjudication by the Commissioners, in general the law says that after the adjudication by the Commissioners, they shall have their patents ; I know that some of them have made application for their patents ; I cannot say exactly whether any of them have obtained them ; I know that the want of surveying of the boundary lines of the Townships to enable to make a description of them before their granting, and the want of any designation of the Crown and Clergy Reserves, have been an obstacle—we have foreseen that in our reports to the Government and especially in a Report on a state of the District, which has been laid before the House by a Message from Lord Dalhousie.

Those in whose favor the adjudications have been made, will they be liable to any expense to get those patents ? Yes, I think they will be obliged to pay for the Patents.

Have you had several Commissions appointing you as a Commissioner ? According to the Act, the Governor was authorized to issue Commissions during three years, and each Commission was to be of effect for only eighteen months ; we could not complete the work under the first, nor the second Commission, so that the Commission required to be renewed three times ; the fourth year we completed the work of confirming or setting aside all the claims that were in a state to be adjudged ; generally we maintained those who were in possession ; in some particular cases wherein we did not deem that the claimants were entitled according to the Act to have the adjudication made in their favor, and where however, there were no oppositions filed, we recommended to Government the granting of the lands claimed ; in other cases we declared that they were entitled to have them, in certain cases we set the claims aside as futile and unfounded.

Were

La plus grande partie des habitans ont réclamé ; je ne puis dire au juste le nombre des réclamations ; je crois qu'elles se montaient à près de deux milles. Les registres et les rapports faits à la Législature depuis 1820 jusqu'en 1824 en feront foi.

Combien y a-t-il eu d'adjudications ?—Quelques-uns de ceux qui avaient filé des réclamations ne les ont pas poursuivies jusqu'à la fin ; les régîtres en feront voir le nombre.

Ces adjudications sont-elles suffisantes pour assurer aux parties, en faveur desquelles elles ont été faites, la jouissance de leurs terres ?—Dans certains cas, l'acte les déclare propriétaires d'après l'adjudication par les commissaires ; en général la loi dit qu'après l'adjudication par les commissaires, ils auront leurs patentes. Je fais qu'il y a quelques-uns qui ont fait application pour des patentes ; je ne puis dire au juste s'ils les ont eues. Je fais que le défaut d'arpentage de lignes extérieures de Township, pour parvenir à leur mention avant l'octroi et la non désignation des réserves de la couronne et du clergé, ont été un obstacle ; ce que nous avons prévu dans nos rapports au Gouvernement et à la Législature, notamment dans un rapport sur l'état du district, qui a été mis devant la Chambre par message du Comte de Dalhousie.

Ceux en faveur desquels les adjudications ont été faites, feraient-ils exposés à quelques frais pour avoir ces patentes ?—Oui, je crois qu'ils seraient obligés de payer les patentes.

Avez-vous eu plusieurs commissions comme commissaires ?—Par la loi, le Gouvernement pouvait faire sortir des commissions pendant trois années, et chaque commission ne pouvait durer que dix-huit mois. Nous n'avons pas pu faire sous la première commission ni la seconde, de manière qu'il a fallu renouveler la commission trois fois. La quatrième année nous avons achevé de confirmer ou refuser toutes les réclamations qui étaient en état d'être adjugées. Nous avons généralement maintenu les gens qui étaient en possession. Dans quelques cas particuliers, où nous n'avons pas trouvé que les réclamans avaient un droit d'après l'acte à avoir adjudication en leur faveur, et où il n'y avait pas néanmoins d'opposition de filée, nous avons recommandé au Gouvernement l'octroi des terres réclamées. Dans les autres cas nous avons refusé les réclamations comme frivoles et mal fondées.

Avez-

Were you paid a fixed sum for all the duties you had to perform according to the Act? Yes; I received myself, as Chairman, about £600, including the expenses of my first journey to Gaspé; and for the second and third journies, I received £75; I do not remember the amount allowed for travelling expenses, Mr. Duchesnay received £500; Mr. Allsopp about £250; the Commissioners have not received any other payments from any person whomsoever, nor did they require any, either for services or reimbursement of their expenses.

Did Mr. Allsopp go to Gaspé, or did he serve in the Commission?—He did not go to Gaspé, but he was employed in Quebec in two or three instances, in which I could not fit, being a relation of the interested parties; but he was always ready to serve whenever he was required.

Have you any other information to give on the subject of the complaints contained in the Petition from the divers inhabitants of the district of Gaspé? The Act 59th George III. chapter 3, is sufficient to secure the inhabitants in the possession of their lands, if any easy means could be found to procure patents for the adjudications; I would suggest that some means should be adopted to draw up the boundary lines of Townships as soon as possible, and that patents should be delivered to them with the least expense possible; I think that most of the things the Petitioners complain of, such as the roads, ferries, and places of election, are foreseen and answered by the Report laid before the Legislature by Government.

Have you any further information to give to the Committee with respect to your Petition?—I mean by my Petition, that I have fulfilled my duty and that my conscience reproaches me not.

Saturday, 6th March, 1830.

L. J. Duchesnay, Esquire, called in and examined:

You were one of the Commissioners under the Act 59th Geo. III chapter 3, to secure the Inhabitants of Gaspé in the possession of their lands?—Yes.

Have

Aviez-vous une somme fixe pour tous les services que vous étiez obligés de rendre conformément à l'acte ?—Oui, moi comme Préfident j'ai eu une somme de £600, compris les frais du premier voyage ; pour le second et le troisième, j'ai reçu £75. Je ne me rappelle pas du montant alloué pour frais de voyage. Mr. Duchesnay a reçu £500, Mr. Allsop environ £250. Les commissaires n'ont reçu aucun autre paiement de qui que ce soit, et n'en ont pas exigé, ni pour service ni remboursement de leurs dépenses.

Mr. Allsop a-t-il été à Gaspé, ou était-il employé dans la commission ?—Il n'a pas été à Gaspé, mais il a été employé à Québec, dans deux ou trois occasions, où je ne pouvais pas siéger, étant allié des parties intéressées ; mais il a toujours été prêt à servir lorsqu'il a été demandé.

Avez-vous quelques autres informations à donner au sujet des plaintes contenues dans la requête des divers habitants du District de Gaspé ?—L'Acte de la cinquante-neuvième George Trois, chapitre trois, est suffisante pour assurer les habitants dans la possession de leurs terres, si on peut trouver quelques moyens faciles pour procurer des patentes pour les adjudications. Je suggérerais qu'on trouvât le moyen de tirer les lignes extérieures des Townships au plus vite, et qu'on leur procurât les patentes au plus bas prix possible. Je crois que la plus grande partie des choses dont les pétitionnaires se plaignent, telles que les chemins, les passages, les places d'élection, sont prévus et répondus par le rapport des commissaires mis devant la Législature par le Gouvernement.

Avez-vous encore quelques informations à donner au Comité au sujet de votre Requête ?—Je veux dire par ma requête que j'ai rempli mon devoir, et que je n'ai rien à me reprocher.

Samedi, 6 Mars 1830.

L. J. Duchesnay, écuyer, a été appelé et examiné :

Vous avez été commissaire pour assurer les terres aux habitants de Gaspé, sous l'Acte cinquante-neuf George Trois, chapitre trois.
—Oui.

Avez

Have you been at Gaspé ?—Yes, I was there once in 1819.

With whom were you there ?—With Mr. Taschereau, Chairman of the Commission, Mr. Christie, Secretary, and Mr. Joseph Bouchette, Junior, Surveyor, and Mr. Alexander Buchanan ; Mr. Taschereau and myself were the only Commissioners, Mr. Bouchette was employed by order of the Duke of Richmond ; Mr. Buchanan was there on his own account.

Was Mr. Bouchette paid ?—I believe Mr. Bouchette received about one hundred pounds, as an indemnification for his travelling expenses.

You were paid yourself ?—Yes £500.

You received nothing besides that sum, either from Government or from any other person ?—I never required, nor even thought of receiving a single penny more from any person whatever ; I bid defiance to any one to show the contrary.

Do you know of any one belonging to the Commission, having received any fees ?—No.

Did you see Mr. Christie receive any money ?—Yes, but not as fees.

For what consideration did Mr. Christie receive that money ?—For the publication of the claims of the inhabitants of Gaspé.

Was Mr. Christie authorized by the Commissioners to receive that money ?—No, he was authorized by the Act.

Was there any Tariff established by the Commissioners ?—Not any.

Were the Surveyors and Notaries or Lawyers in any way authorized by the Commissioners, or were the Inhabitants required to employ them ?—By no means ; they were not authorized, nor were the inhabitants required to employ them.

Have you any knowledge of the amount received by Mr. Christie on each claim for publication ?—Not at all ; I know that in several instances he said that should he receive more than what the publication would cost, he would refund the balance.

Avez-vous été à Gaspé.—Oui, une fois en 1819.

Avec qui étiez-vous ?—Avec Mr. Taschereau, président de la commission ; Mr. Christie, secrétaire, et Mr. Joseph Bouchette, junior, arpenteur, et Mr. Alexander Buchanan. Mr. Taschereau et moi nous étions les seuls commissaires. Mr. Bouchette était employé par ordre du Duc de Richmond ; Mr. Buchanan a été à son compte.

Mr. Bouchette était-il payé ?—Je crois que Mr. Bouchette a reçu une certaine de louis pour l'indemniser en partie des frais de son voyage.

Avez-vous été payé vous même ?—Oui, cinq cens livres.

Vous n'avez rien reçu en outre de cela du gouvernement ou d'aucun autre ?—Je n'ai jamais ni exigé ni même pensé de recevoir un seul sous en outre, de qui que ce soit. Je défie que l'on montre le contraire.

Avez-vous connaissance que quelqu'un appartenant à la commission ait reçu quelque honoraire ?—Non.

Avez-vous vu recevoir de l'argent par Mr. Christie ?—Oui, mais pas comme honoraire.

Pour quoi était cet argent que Mr. Christie recevait ?—Pour la publication des réclamations des habitans de Gaspé.

Mr. Christie était-il autorisé par les Commissaires pour recevoir cet argent ?—Non, il était autorisé par l'acte.

Y a-t-il eu quelque tarif de fait par les commissaires ?—Aucun.

Les arpenteurs et gens de loi étaient-ils autorisés en aucune manière par les commissaires, ou les habitans étaient-ils requis de les employer ?—Aucunement ; ils n'étaient ni autorisés ni les habitans requis de les employer.

Avez-vous connaissance du montant que Mr. Christie recevait sur chaque réclamation pour publication ?—Non, aucunement ; j'ai connaissance qu'en plusieurs occasions qu'il disait, que s'il recevait au-delà du montant que coûterait la publication, il remettrait le surplus.

Do you know the amount received by the Surveyors and Notaries for each claim ?—Not at all ; I never made any inquiries about that,

Was there any other Surveyor besides Mr. Bouchette employed there ?—Yes, Mr. Henry O'Hara.

Has he been paid by Government ?—I believe he has received a small sum.

Have you any further information to give to the Committee with regard to your own Petition ?—My Petition contains all I had to represent.

Have you any particular remarks to offer in explanation ?—If the proceedings of the Committee were communicated to me I might perhaps be enabled to offer some remarks.

Thomas Douglas, Esquire, Clerk of the Crown in Chancery,
called in and examined :

Have you brought with you the Returns of the Writ for the last Election for the District of Gaspé ? Yes.

Will you read the date of the test of the Writ ?—The 18th February, 1829.

Does it appear when it was received by the Returning Officer ?—Yes, the 3rd day of April 1829.

When does it appear that the Election was held ?—The Indenture is dated the 16th day of April and signed by James Stuart, Henry O'Hara, John Douglas McConnel and George Boyle, and by Henry B. Johnston, Returning Officer.

François Buteau, Esquire, of Quebec, called in and examined :

You are a Merchant residing at Quebec ?—Yes.

Do you trade in Gaspé ?—Yes, I have traded there for the
last

Avez-vous connaissance du montant que les arpenteurs et gens de loi recevaient sur chaque réclamation ?—Du tout ; je ne m'en suis jamais informé.

Y a-t-il eu d'autres arpenteurs employés, outre Mr. Bouchette ?
—Oui, Mr. Henry O'Hara.

A-t-il été payé par le Gouvernement ?—Je crois qu'il a reçu une petite somme.

Avez-vous quelques informations de plus à donner au Comité sur votre propre Requête ?—Je n'ai demandé que ce que contient ma requête.

Avez-vous quelques informations particulières à donner en explication ou au sujet de votre requête ?—La communication des procédés du Comité pourrait me donner occasion de faire quelques remarques.

Thomas Douglass, écuyer, Clerc de la Couronne en Chancellerie, a été appelé et examiné :

Avez-vous apporté avec vous le retour du *writ* pour la dernière élection pour le District de Gaspé ?—Oui.

Voulez-vous dire quelle est la date du *writ*.—Du 18 Février 1829.

Parait-il dans quel tems il a été reçu par l'Officier Rapporteur ?
—Oui, le troisième jour d'Avril 1829.

Parait-il dans quel tems l'élection a eu lieu ? —L'indenture est daté du 16^e. jour d'Avril, et signé par James Stuart, Henry O'Hara, John Douglass McConnell et George Boyle, et par Henry B. Johnston, Officier Rapporteur.

François Buteau, écuyer, de Québec, a été appelé et examiné :

Vous-êtes marchand, résidant à Québec.--Oui.

Faites-vous le commerce à Gaspé ?---Oui, depuis environ vingt-
ans.

last twenty years, and I am owner of a fishing establishment at Percé these ten years past.

Have you ever been in the District of Gaspé?—No.

Do you hold frequent intercourse with the Inhabitants?—Yes.

Do they complain of any grievances or of the want of regulations relative to their lands, their Fisheries, Roads, Courts of Justice or Public Officers?—They complain of the Justices of the Peace as being strangers to their interests, and especially of the Quarter Sessions; two persons were prosecuted upon the same evidence for having sold spiritous liquors; one of them was fined and he paid; as to the other the judgment was left *en délibéré*; the person who had been fined requested that Judgment should be given by the Court; that was declined, and he was told that it was not his business; that person told me that the person whose judgment remained *en délibéré* was a creature of the House of Robin, and one of the Gentlemen of that House sat on the Bench.

Where the names of the parties given to you?—Augustin McGinnis is the one who was fined, and James Rooney is the one whose judgment remains *en délibéré*.

Do you know if a great number of the Inhabitants of the District of Gaspé are indebted to trading houses established in the District?—Yes, very generally; I believe there is not more than one tenth of the inhabitants who are not indebted to trading houses.

Do they usually pay their debts when they become due?—No, not generally.

How do they make payments?—With the produce of the fishery; when the fisheries fail we do not expect to be paid; I cannot recover each year one half of the advances I make to them.

Which are the Houses that carry on the most extensive trade in the District of Gaspé, and have establishments there?—First, the House of Robin at Percé, then Messrs. Janvrin, at the Grand Grève, Bay of Gaspé; There are several others who trade in the
upper

ans. Je suis propriétaire d'un établissement de pêche à Percé depuis une dizaine d'années.

Avez-vous été vous même dans le District de Gaspé ?—Non.

Avez-vous communiqué souvent avec les habitans du District ?—Oui.

Se plaignent-ils de quelques griefs ou défaut de réglemens relativement à leurs terres, leurs pêches, chemins, cours de justice ou officiers publics ?—Ils se plaignent de leurs juges de paix, comme étant étrangers à leurs intérêts ; particulièrement des sessions de quartiers. Plusieurs personnes m'ont dit que deux personnes ont été poursuivies pour avoir vendu des liqueurs fortes sur le même témoignage ; l'un a été condamné et a payé ; l'autre le jugement a été laissé en délibéré ; la personne qui avait été condamnée a demandé qu'on prononçât ce jugement. On s'y est refusé, et on lui a dit que ce n'était pas de ces affaires. Cette personne m'a dit que celui dont le jugement a été laissé en délibéré, était un des protégés de la maison Robin ; et un des messieurs de cette maison siégeait sur le banc.

Vous a-t-on donné les noms des parties ?—Augustin M'Ginnis est celui qui a été condamné, et James Rooney, est celui dont le jugement est en délibéré.

Savez-vous si une grande partie du District est endettée envers des maisons de commerce établies dans le District ?—Oui, bien généralement. Je crois qu'il n'y a pas plus d'un dixième qui ne sont pas endetté à des maisons de commerce.

Payent-ils ordinairement leurs dettes à l'échéance ?—Pas ordinairement.

Comment font-ils leurs payemens ?—Avec le produit de leurs pêche. Lorsque la pêche manque on ne s'attend pas à être payé.

Quelles sont les maisons qui font le plus fort commerce au district de Gaspé et qui y ont des établissemens ?—Premièrement, la maison Robin, à Percé, ensuite Messrs. Janvrin, à la Grande Grave, Baie de Gaspé. Il y en a plusieurs autres qui font le commerce

upper part of the Bay of Chaleurs, and at the Basin of Gaspé, with whom I am not particularly acquainted.

Which is the most considerable?—The House of Robin; they load perhaps ten vessels of about 200 tons each every year.

Where do they send the produce of those fisheries?—To several Markets.

Where is generally carried the produce of the fisheries of Gaspé?—The greatest part is bought by those two Houses; It is bought also in small quantities by Merchants from Halifax, and part of it is brought up to Canada; about eight or ten thousand quintals were brought here last year; this is not one half of what came here four years ago.

What is the price of Cod fish?—Fourteen shillings in goods per hundred weight; and 12s. to 12s. 6d. in cash or Bills of Exchange; the price here is about 12s. to 13s. Most of what is brought here is afterwards carried to the West Indies in vessels that bring Rum; it is packed in oak hogsheads of different sizes, that is to say; of 4, 6 and 8 cwt; Codfish is sold about 14s. including the hogshead.

Are there many people resorting to the District of Gaspé?—There are a great many resorting thither; may be six or seven hundred.

From what part of the country are those people?—From the South side of the River below Quebec; they start towards the first of May in Schooners belonging to persons from Quebec; and return in Schooners or Barges towards the end of August; a small number remain to the end of November.

Do you think that the privilege of *Dernier Equippeur* is advantageous to the Inhabitants of the District of Gaspé?—No, I rather think it very injurious to the interests of the inhabitants.

How?—For one is never certain of being the *Dernier Equippeur*, and of course never sure to be paid; the consequence is that
the

merce dans le haut de la Baie des Chaleurs et au Bassin de Gaspé, que je ne connais pas particulièrement.

La quelle est la plus forte ?—La maison Robin, elle charge environ dix bâtimens, d'à peu près deux cens tonneaux chaque, tous les ans.

Où envoient-ils le produit de ces pêches ?—En différens marchés.

Où va généralement le produit des pêches du District de Gaspé ?—La plus grande partie est achetée par ces deux maisons. Il est acheté aussi par des marchands d'Halifax en petite quantité ; il en monte aussi en Canada. Il en est monté ici l'année dernière environ huit à dix mille quintaux ; cela n'est pas la moitié de ce qu'il y venait il y a quatre ans.

Combien coûte la morue à Gaspé ?—Quatorze chelins le quintal, pour des effets, et douze chelins à douze chelins et six deniers en argent et lettres de changes. On n'en achète pas à Gaspé avec de l'argent pour apporter à Québec. Le prix ici est environ douze à treize chelins. La plus grande partie qui vient ici va ensuite aux Iles, dans les vaisseaux qui apporte du rum. Elle est paquetée dans des boucauts de chêne de différentes grandeur, c'est-à-dire de quatre, six et huit quintaux. On vend la morue quatorze chelins environ, y compris le boucaut.

Va-t-il beaucoup de monde du Canada, dans le District de Gaspé ?—Il y en va un grand nombre, peut-être de six à sept cens.

De quelle partie du pays sont ces gens-là ?—Du côté du sud du fleuve en bas de Québec. Ils partent vers le premier mai dans des goëlettes qui appartiennent à des personnes de Québec et des paroisse d'en bas, et remontent en goëlette, ou en barges vers la fin d'août ; un moindre partie reste jusqu'à La Touffaint.

Ce privilège qu'on donne au dernier équippeur, le croyez-vous favorable aux habitans du District de Gaspé ?—Non, je le crois bien contraire aux intérêts des habitans.

En quoi ?—Parce qu'on est jamais certain d'être le dernier équippeur, et par conséquent jamais certain de la paye. La conséquence est

the inhabitants cannot have advances with as much facility as heretofore, several persons complained of it to me.

Do you know of any thing allowed by way of encouragement to fishers in the Provinces of New-Brunswick and Nova Scotia?—Yes, the fishery is carried on there with Schooners that are sent to Labrador and on the banks of the Seven Islands and other places, 20s. per ton is granted them when they are four months, and nine pence for each hundred weight of fish they bring.

To whom is that paid?—To the ship master or to the fitter; I know that there is a premium granted in Nova Scotia on the fish exported from there; but I do not know the amount of it.

Do you think it would be advantageous to have Inspectors of fish and oil?—Yes, it is absolutely necessary for the trade of those articles; otherwise the credit of our exportations will be lost abroad, and I venture to say that before two years that branch will be entirely lost for Quebec.

Ought there to be a distinction of qualities in the inspection of fish and oil?—Yes, first and second quality. It seems to me that it would be right to pay to the person furnishing the outfit or keeping the Fishery at Gaspé one shilling and six pence per hundred weight, for the first quality; for the second quality, nine pence;—and for fish exported from Gaspé to other countries, nine pence per hundred weight. A higher premium should be paid for that sent from Gaspé to Quebec, for the purpose of ensuring a greater supply here, with the view of increasing our Exports to other countries. This would greatly facilitate our trade.

Did you send any vessels to fish at Labrador last year?—Yes, I sent there three Schooners with forty-six men.

Were you remunerated for the expense?—No.

To what cause did you ascribe that?—Because the vessels which had been fishing in the same place as myself, had a premium of 20s. per ton and nine pence per hundred weight, which I had not, and I was obliged to sell my fish at the same price as they did.

Saturday,

est que les habitans ne peuvent avoir des avances avec autant de facilité qu'auparavant. Beaucoup s'en font plaints à moi.

Connaîsez-vous quelque chose des encouragemens donnés aux pêcheurs dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecossé ?—Oui, on y pêche avec des goëlettes qu'on envoie à Labrador et sur les Bancs des Orphelins, et autres places. On leur donne vingt chelins par tonneaux, quand ils sont quatre mois employés à la pêche, et dix-huit sols pour chaque quintal qu'ils rapportent.

A qui c'est-il payé ?—Au maître du bâtiment ou à celui qui a fait l'équipement. Je fais qu'il y a une prime dans la Nouvelle-Ecossé sur le poisson, mais je n'en connais pas le montant.

Croyez-vous qu'il serait avantageux d'avoir des Inspecteurs de poisson et d'huile ?—Oui absolument nécessaire, sans cela le caractère de nos exportations sera perdu chez l'étranger ; et j'hazarde de dire qu'avant deux années, cette branche fera entièrement perdu quant à Québec.

Faudrait-il faire distinction de qualité dans l'inspection du poisson ?—Oui, première et seconde qualité. Il me semble qu'on devrait donner à celui qui fournit l'équipement ou qui garde la pêche à Gaspé,—par quintal, pour la première qualité ; pour la seconde qualité—, pour celle qui sera exportée de Gaspé dans les pays étrangers—, par quintal ; et pour celle de Gaspé à Québec, demande, un premium plus haut, pour que nous puissions en avoir beaucoup plus à Québec, en vue d'augmenter nos exportations aux pays étrangers ; cela faciliterait beaucoup notre commerce.

Avez-vous envoyé faire la pêche à Labrador l'année dernière ?—Oui, j'y ai envoyé trois goëlettes avec quarante-six hommes.

Cela a-t-il payé les dépenses ?—Non.

A quelle cause attribuez-vous cela ?—Parceque les bâtimens qui avaient fait la pêche dans le même endroit que moi, avaient une prime de vingt chelins par tonneau, et neuf deniers par quintal que je n'avais pas, et il a fallu vendre mon poisson au même prix qu'eux.

Saturday, 13th March 1830.

François Buteau, Esquire, again called in and examined :

Have you any explanation to give to your evidence, or any thing further to state ?—Yes, with respect to the Custom House of the District of Gaspé. The office is kept in the Bay of Gaspé, so that the vessels going to trade on the coast of Gaspé, are compelled to repair thither to get their papers ; It is a Bay in which they do not enter with the same wind with which they come up to Quebec. Several vessels have lost fifteen or twenty days by being obliged to enter the Bay of Gaspé ; several others in the Fall have been thereby prevented from coming up to Quebec. I think that a Custom House is wanted at Percé where every vessel can go without deviating from its way, and where the greatest number take their cargo.

Mr. Nicholas Landry, Ship Master, called in and examined :

Where do you live ?—At Carleton.

Do you hold property there ?—Yes, I own one hundred acres of land at Maria, and one third of a Schooner of sixty-three tons.

Have you got a title for your land ?—Yes, a Location Ticket.

Is there any part of your land cleared ?—There are nine acres cleared.

Did you pay any thing for that Ticket ?—Yes, six dollars, viz. 5 10s. to the Surveyor, and 20s. to Mr. Crawford.

Who is that Mr. Crawford ?—He is the person who grants the Government lands ; he lives at Calcapediack.

Does Mr. Crawford grant lands to any other persons ?—Yes, to any that apply to him.

Do they all pay six dollars ?—I cannot say ; I know that I paid that money, that is to say, one of my uncles, Luc Leblanc, paid it for me.

Are

Samedi, 13 Mars, 1830.

François Buteau, écuyer, a été appelé de nouveau et examiné :

Avez-vous quelque explication à donner sur votre témoignage ou quelque chose à y ajouter ?—Oui, par rapport à la Douane du District de Gaspé. Le bureau est dans la Baie de Gaspé ; de sorte que les bâtimens qui vont faire commerce sur la côte de Gaspé se trouvent obligés d'aller là pour avoir leur papiers ; c'est une Baie dans laquelle on n'entre pas avec le même vent que celui qui mène à Québec. Plusieurs bâtimens ont perdu quinze à vingt jours, étant obligés d'entrer dans la Baie de Gaspé. Plusieurs en automne ont par là été empêché de monter à Québec. Je pense qu'il faudrait un Bureau de Douane à Percé, où tous les bâtimens peuvent aller sans se mettre hors de leur route, et où ils s'en chargent le plus.

M. Nicolas Landry, navigateur a été appelé et examiné :

Où demeurez-vous ?—A Carleton.

Etes-vous propriétaire là ?—Oui, j'ai cent arpens de terre à Maria, et le tiers d'une goëlette de soixante-et-trois tonneaux.

Avez-vous des titres pour votre terre ?—Oui un billet de location.

Y a-t-il quelque chose de fait dessus ?—Il y a neuf arpens d'abatis.

Avez-vous payé quelque chose pour ce billet ?—Oui, six piastres, c'est-à-dire, dix chelins pour l'arpenteur, et vingt chelins pour *M. Crawford*.

Qui est ce *M. Crawford* ?—C'est lui qui accorde les terres du gouvernement ; il reste à Cascapédiac.

M. Crawford accorde-t-il des terres à d'autres ?—Oui, à tous ceux qui s'adressent à lui.

Payent-ils tous six piastres ?—Je ne puis le dire ; je fais que j'ai payé cela ; c'est-à-dire un de mes oncles, *Luc Leblanc*, l'a payé pour moi.

Etes.

Are you sure that the money was paid ?—I am sure that I gave the money to my Uncle.

Did you sign the Petition which has been sent this year to the House by the Inhabitants of Gaspé, complaining of several grievances ?—Yes.

That Petition says that the House of Robin exercises an undue influence over the Inhabitants ; upon what is that grounded ?—I know nothing about that matter ; my principal occupation being navigation and fishery.

Do you know of any encouragement granted to the fisheries on the side of New-Brunswick ?—Yes, they get 20s. per ton, and 1s. 8d. per cwt. of Codfish.

Have they any Inspectors of fish ?—Yes.

How do you know that any bounty is granted to the fisheries in New-Brunswick ?—I received it myself last year, I had fished out from there.

Yet your vessel belongs to Canada ?—Yes, but it was sufficient that I got my advances there ; I was obliged to stay there for four months, and to take ten cwts. of fish for each ton of my vessel, but as soon as the ten cwts. per ton were taken, I was at liberty to return. I fulfilled that condition, and I swore to that before Mr. Douglas a Justice at Pégéquille. I have not yet received the money, but that gentleman is to get it for me ; he is the person who made my advances.

Do you know any thing about the complaints made by the inhabitants on the subject of the Commissioners who went to Gaspé for the lands ?—Yes, I have heard inhabitants say, that they had paid for their title, and that they were in a worse condition than before.

How much did they pay ?—My Mother paid ten dollars for one hundred acres of land she had.

Who did she pay that to ?—I have heard it was to Mr. Christie.

Have

Etes-vous sur que cet argent a été payé ?—Je suis sur que j'ai donné l'argent à mon oncle.

Avez-vous signé la requête qui a été envoyée à la chambre cette année par les habitans de Gaspé, se plaignant de plusieurs griefs ?—Oui ?

Il y est dit que la maison Robin exerce une influence indue sur les habitans ; sur quoi cela est-il fondé ?---Je ne connais rien de cela. Je m'occupe principalement de la navigation et de la pêche.

Savez-vous s'il y a quelque encouragement pour la pêche du côté du New-Brunswick ?—Oui ils ont vingt chelins par tonneau, et un chelin et huit deniers par quintal de morue marchande.

Ont-ils des inspecteurs de poissons ?—Oui.

Comment savez vous qu'il y a des encouragemens pour la pêche dans le Nouveau-Brunswick ?---Je les ai reçus moi-même l'année dernière. J'avais fait mes équipemens là.

Votre bâtiment appartient pourtant au Canada ?---Oui, mais il a suffi que j'aie pris mes avances là ; il a fallu quatre mois dehors, et il fallait prendre dix quintaux par tonneaux et faire emballer les poissons ; mais aussitôt qu'on avait pris les dix quintaux par tonneau, on pouvait revenir. Je m'y suis conformé, et j'ai fait ferment de cela devant M. Douglas, juge à Pégéville. Je n'ai pas encore reçu l'argent, mais ce monsieur doit la retirer pour moi ; c'est lui qui m'a fait mes avances.

Connaissez-vous quelque chose au sujet des plaintes que les habitans ont faites au sujet des commissaires qui ont été à Gaspé pour les terres ?—Oui, j'ai entendu dire par les habitans, qu'ils avaient payé pour des titres, et qu'ils étaient plus mal qu'auparavant.

Combien ont-ils payé ?—Ma mère a payé dix piastres pour cent arpens de terre qu'elle avait.

A qui a-t-elle payé cela ?—J'ai entendu dire que c'était à M. Christie.

Vous

Have you paid or seen any person pay some money for those lands?—No, we had been twenty years on that land, and we had titles.

What kind of titles?—I cannot say, but I have seen the papers, and they are still in our possession.

Did you get any papers from the Commissioners?—Yes, but I have been told that they were of no avail.

Who told you so?—All the Inhabitants say so.

Do you think that Inspectors of fish are wanted at Gaspé?—Yes, I think it would be advantageous both to the fisheries and to trade.

Are there a great many people who fish there?—Yes, the greatest part of the inhabitants; there are but few of them who do not fish.

John Bruce, Esquire, acting Collector of the Customs, called in and examined :

Can you furnish the Committee with a statement of the Imports and Exports of the District of Gaspé for the last year, with the vessels cleared and entered at Quebec from Gaspé, the amount of the Revenue there, and Salaries paid to the Officers?—Yes, I now hand in a statement, and am ready to give any explanations or further information which may be required.

DISTRICT OF GASPE.

IMPORTS 1829.

67 vessels,	18,327 tons,	609 men.
Rum,	Gallons,	6126
Molasses,	"	5714
Brandy,	"	1030
Geneva,	"	15
Spanish Wine,	"	120
French Wine,	"	13
		Refined

Vous n'avez pas payé ou vu payer aucun argent à personne pour ces terres?—Non, il y avait vingt ans que nous étions sur cette terre là, et nous avions des titres.

Quelle sorte de titres?—Je ne puis le dire, mais j'ai vu les papiers, et on les a encore.

Avez-vous eu quelques papiers des commissaires?—Oui, mais on m'a dit que cela me servirait de rien,

Qui vous a dit cela?—Tous les habitans le disent.

Croyez-vous qu'il faudrait des inspecteurs de poisson à Gaspé?—Oui, je crois que ce serait avantageux à la pêche et au commerce.

Y a-t-il beaucoup de monde qui font la pêche là?—Oui, la plus grande partie des habitans ; il y en a peu qui ne la font pas.

John Bruce, écuier, agissant pour le Collecteur de la Douane, a été appelée et examinée :

Pouvez-vous donner au Comité un état des importations et exportations du district de Gaspé pour l'année dernière, avec aussi un état des vaisseaux acquittés et entrés à Québec, venant de Gaspé ; le montant du revenu à cette place et les salaires payés aux officiers?—Oui, je produis maintenant cet état, et je suis prêt à donner aucune explication ou toute information qu'on puisse désirer.

DISTRICT DE GASPE'.

IMPORTATIONS, 1829.

Vaisseaux, 67.	Tonneaux, 18,327.	Hommes, 609.
Rum,	Gallons,	6126
Mélasse,	"	5714
Brandy,	"	1030
Gin,	"	15
Vin d'Espagne,	"	120
Vin Français,	"	13

Sucre

Refined Sugar,	pounds,	816
Muscovado,	"	12355
Coffee,	"	915
Tea,	"	643
Rice,	"	2075
Tobacco,	"	2933
Snuff,	"	74
Cotton Wool,	"	300
Salt,	Bushels,	60690
Flour,	Barrels,	192
Meal,	"	50
Pork,	"	17
Beef,	"	4
Tar,	"	30
Pitch,	"	45
Wheat,	Bushels,	10
Oats,	"	4
Value of Merchandize, £12700 4 11, currency.		

EXPORTS 1829.

64 vessels,	10512 tons,	555 men.	
Pine Timber, tons,			6345
Pieces,			446
Birch Timber, tons,			373
Pieces			8
Oak Timber, "			22
Ash Timber, "			11
Deals and Battens,			49865
Staves and Heading,			33343
Spars,			155
Handspikes,			146
Oars,			215
Birch Plank,	pieces,		14
Treenails,	"		415
Knees,	"		30
Lathwood,	Cords,		182
Wooden Shovels,			25
Salt,	Tons,		73
Old Copper,	lbs.,		380
Codfish,	cwts.		50,108
"	Barrels,		121
"	Firkins,		48
			Salmon,

Sucre blanc,	lbs.	316
Sucre des Isles,	"	12355
Café,	"	915
Thé,	"	643
Riz,	"	2075
Tabac,	"	2983
Tabac en poudre,	"	47
Ouate,	"	300
Sel,	minots,	60690
Fleur,	quarts,	192
Farine de Blé d'Inde,	"	50
Lard,	"	17
Bœuf,	"	4
Goudron,	"	30
Brai,	"	45
Blé,	minots,	10
Avoine,	"	4
Valeur de marchandises £12700 4 11. courant.		

EXPORTATIONS, 1829.

Vaiffeaux, 64.	Tonneaux, 10512.	Hommes, 555.
Pin,	tonneaux,	6345
Pin,	pièces,	446
Merifier,	tonneaux,	373
Merifier,	pièces,	8
Chêne,	"	22
Orme,	"	11
Madriers et Battes,	"	49865
Douves et Fonds,	"	39343
Esparres,	"	155
Barres d'Handspec	"	146
Rames,	"	215
Bordages de Merifier,	"	14
Gournables,	"	415
Courbes,	"	30
Bois de latte.	cordes	182
Pelles de bois,	"	25
Sel,	tonneaux,	78
Vieux cuivre,	lbs.	380
Morue,	quintal	50108
"	quarts,	121
"	tinettes,	48
	P	Saumon,

Salmon,	Barrels,	352
Herrings,	"	471
Fish oil,	Gallons,	8288
Rabbit skins		350
Hay,	Tons,	7

NOTE.—The Imports and Exports at New Carlisle subsequent to the 10th October, are not included in the above, the accounts not being yet received.

	Vessels.	Tons.
Cleared at Quebec for the District of Gaspé	96	3904
Arrived at Quebec from do.	64	2807

NOTE.—The actual number of arrivals is more than above stated, as it sometimes occurs that vessels from distant parts of the District are not able to obtain clearances and are therefore not included in the Returns from the Officers there.

Duties collected in the District of Gaspé, 1829, £1083 2 3
Currency,

NOTE.—The amount collected at New Carlisle subsequent to the 10th October, is not included in the above amount, the accounts not yet being received.

	Sterling
Salaries of Officers in the District,	£280 0 0
Office rent, firewood and stationary,	30 0 0

